

DOCUMENT DE PROJET

Haïti


 Empowered lives.
Resilient nations.

Titre du projet : Assistance Technique pour la gestion intégrée des marchés à Ouanaminthe

Numéro du projet : 000101615

Partenaire de réalisation : PNUD Haïti

Date de début : Janvier 2017

Date de fin : Décembre 2017

Date de réunion du CAP : 27/01/17

Brève description du projet

La présente proposition répond à la nécessité de maintenir une assistance technique à différents niveaux (local et national) afin d'assurer une préparation optimale des activités qui devront être menées au niveau de l'axe « commerce informel et marché frontalier » du volet « Commerce » sur le futur programme binational 11^{ème} FED. En particulier, le projet envisage d'assurer la continuité des actions en cours sur le marché municipal de Ouanaminthe et du processus de renforcement des capacités de la Mairie de Ouanaminthe et de faciliter l'appropriation des décisions et outils de gestion sur le futur marché transfrontalier.

En ce sens, les résultats attendus sont d'appuyer la Mairie de Ouanaminthe à disposer de l'organisation, des moyens techniques et humains pour en particulier assurer la gestion des marchés ; de mettre en place le système de gestion et de collecte des recettes du marché municipal de Ouanaminthe comme pilote et d'obtenir un cadre légal sur la réglementation et la gestion du futur marché transfrontalier de Ouanaminthe avec les autorités nationales impliquées.

Effet contribuant au projet (PNUAD/DPP) :	Total des ressources nécessaires :	511,715.00 USD	
La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif.	Total des ressources allouées :		
		TRAC du PNUD :	132,812.00 USD
		Union Européenne	378,903.64 USD
Produit(s) indicatif(s) : Poursuivre les processus de développement des capacités en Haïti pour assurer la gestion efficiente du marché municipal et du futur marché transfrontalier de Ouanaminthe et préparer de façon optimale les activités prévues dans ce domaine dans le cadre du nouveau Programme Binational de l'11 ^{ème} FED	511,715.00 USD		

Lu et approuvé par (signatures) :

Programme des Nations Unies pour le développement	Mairie de Ouanaminthe	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
 Yvonne HELLE Directrice Principale	 Luma Demetrius Maire de Ouanaminthe	 Aviol Fleurant Ministre de la Planification et de la Coopération Externe
Date :	Date : 16-05-17	Date :

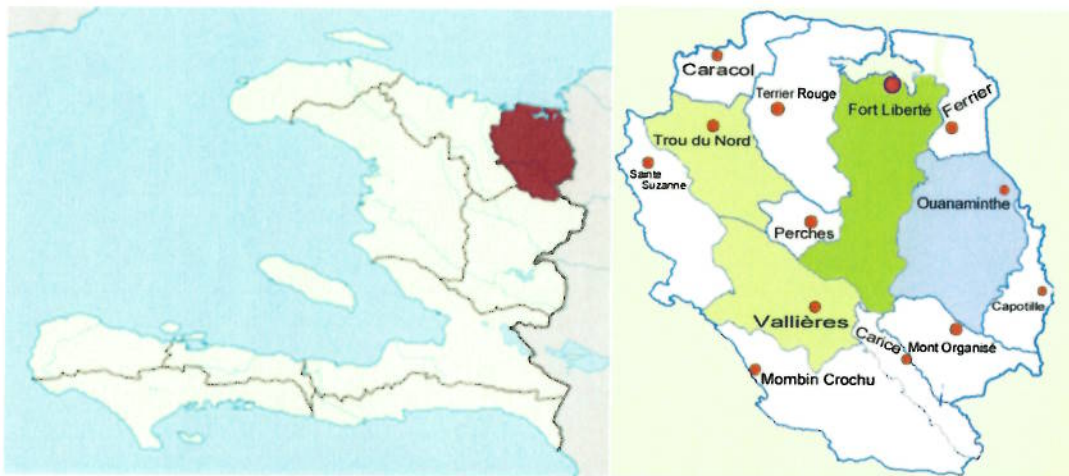
I. PROBLEMATIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Haïti a réalisé des progrès importants au cours des 15 dernières années en termes de développement socio-économique : l'extrême pauvreté a été réduite de 24% depuis 2000 (pour atteindre 24% en 2013) et 55% des Haïtiens ont maintenant accès à des services de base comme l'eau, la santé et l'éducation. Mais en 2015, 45% de sa population vit toujours sous le seuil de pauvreté, 22% souffrent de malnutrition chronique - aggravée par les effets des catastrophes naturelles et du changement climatique sur l'agriculture du pays - et les inégalités de revenus restent à un taux alarmant. L'instabilité politique récurrente, la mauvaise réactivité et la responsabilisation des systèmes de gouvernance, la croissance rapide de la population et un niveau élevé d'exposition aux catastrophes naturelles et au changement climatique figurent parmi les principaux obstacles à la voie du développement durable.

Haïti n'est pas seulement témoin d'un niveau élevé d'inégalités verticales, parmi ses classes sociales, il y a aussi des écarts de développement énormes entre les différents territoires du pays. En fait, la plupart des richesses du pays et des services publics, ainsi que la capacité administrative, sont concentrés dans la région métropolitaine et quelques grands centres urbains. En conséquence, 80% des personnes vivant dans l'extrême pauvreté résident dans les zones rurales. La zone frontalière d'Haïti est particulièrement touchée par les problèmes d'inégalités territoriales. Largement isolée de la capitale par un terrain montagneux et un mauvais réseau routier, elle est également marquée par une faible présence de l'Etat et le manque de services publics, malgré qu'elle soit une région à fort potentiel de développement économique tiré par le commerce binational.

1.2 Ouanaminthe et la frontière

Le principal point de passage sur la partie nord de la zone frontalière est Ouanaminthe. C'est la plus grande ville du département du Nord-Est (NE), avec une population de 120 000 habitants, mais ce n'est pas sa capitale administrative qui se trouve à Fort-Liberté, plus au nord sur la côte atlantique. Ouanaminthe est une zone d'activité économique, regorgeant de commerçants et de petites entreprises, dans ce qui est autrement une région appauvrie. En effet, le département du NE est l'une des régions les plus pauvres et les plus marginalisées du pays : 44% de sa population vit dans l'extrême pauvreté, 36% en situation d'insécurité alimentaire et la plus forte proportion de jeunes infectés par le VIH). Malgré ça, le département NE possède une terre fertile, une bonne pluviométrie et une riche tradition agricole avec un certain nombre de produits offrant des perspectives de croissance réelle sur les marchés national et dominicain. Ouanaminthe se trouve juste en face du marché de la ville de Dajabón en République Dominicaine, reliée à elle via un pont qui permet de franchir la rivière Massacre, délimitant la frontière.



Carte du Département du Nord-Est

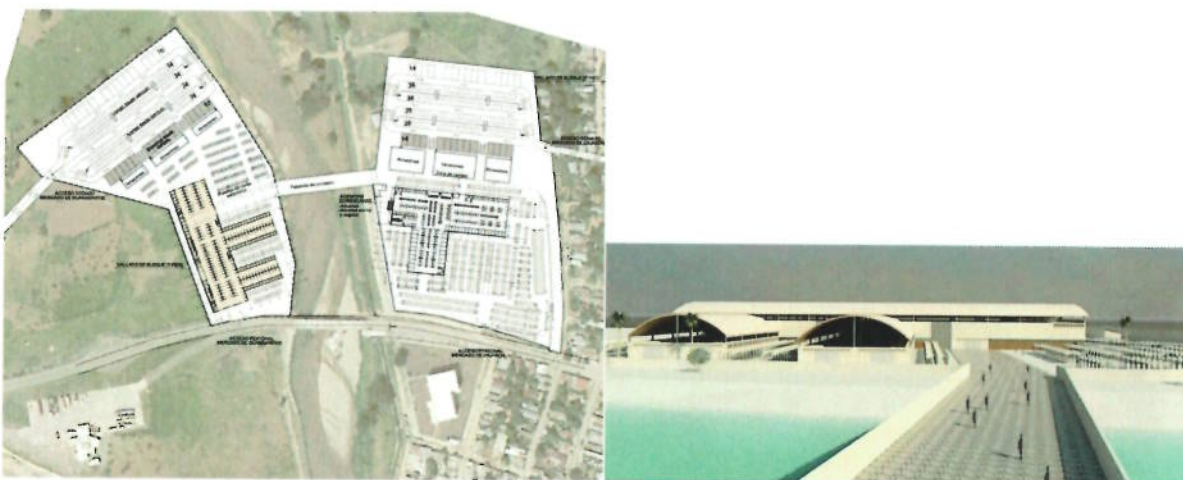
L'histoire de la relation entre Haïti et la République Dominicaine est complexe. Si les deux pays sont liés par leur géographie, leur histoire, leur politique et leurs économies, leur relation, même si elle a connu des périodes de calme et de coopération, reste tendue. Au centre de cette difficile coexistence se trouvent les questions migratoires et commerciales qui renforcent les tensions

politiques et diplomatiques. En termes de commerce, Haïti et la République Dominicaine maintiennent une relation commerciale critique, mais très déséquilibrée, s'élevant à 913 m USD (2014) pour les échanges formels. Haïti est le deuxième partenaire commercial de la République Dominicaine - 94% des exportations - tandis que la RD est le premier partenaire commercial d'Haïti - mais les importations atteignent 95%. Entre 2010 et 2013, le commerce entre les deux pays a augmenté de 22%, mais a diminué depuis 2014, en raison de la crise politique / diplomatique qui s'est déroulée depuis 2015. Après l'ordre de rapatriement lancé par la RD, Haïti a interdit à 23 produits d'entrer dans le pays par voie terrestre, officiellement pour protéger la production locale et prévenir la propagation de maladies, mais aussi sûrement comme une mesure de représailles pour la déportation massive des Haïtiens. Les exportations officielles dominicaines vers Haïti concernent principalement des produits industriels et agro-industriels (53%) et seulement 3% pour les produits agricoles. Haïti exporte officiellement principalement des produits textiles (principalement produits en zones franches), des produits agro-industriels et agricoles.

Le déséquilibre entre les deux pays d'un point de vue commercial, les produits échangés d'est en ouest représentant 99% du volume commercial estimé à 411 m USD en 2014. On estime que 62% de ce montant provient du commerce formel alors que le reste est généré par des canaux informels dont les acteurs sont principalement des commerçants femmes. L'activité commerciale intense à Ouanaminthe / Dajabón a des répercussions importantes sur les moyens de subsistance des vendeurs, des acheteurs, des transporteurs, des fournisseurs de services de transport, des services financiers, des hôtels, ainsi que des vendeurs d'autres biens. Le commerce local entre les commerçants dominicains et haïtiens se produit principalement sur le marché frontalier de Dajabón.

1.3 Antécédents et résultats du PDLT à Ouanaminthe

Depuis 2009, l'UE finance un vaste programme binational d'intégration économique, dans le cadre du 10^{ème} FED, qui prévoit deux volets principaux : (1) l'appui à la coopération binationale dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement local transfrontalier et (2) l'appui aux infrastructures frontalières du Corridor Nord (Ouanaminthe / Dajabón). Ce Programme prévoyait, entre autres, la construction d'un bâtiment couvert du marché de Dajabón, finalisée en 2012 et la construction d'un bâtiment similaire sur le côté haïtien, les deux ensembles pouvant être unis par une passerelle. La construction du bâtiment du marché haïtien, initialement prévue pour 2016, a été retardée et devrait être achevée en 2018.



Plans du complexe binational du marché transfrontalier (à gauche) et du bâtiment coté haïtien (à droite)

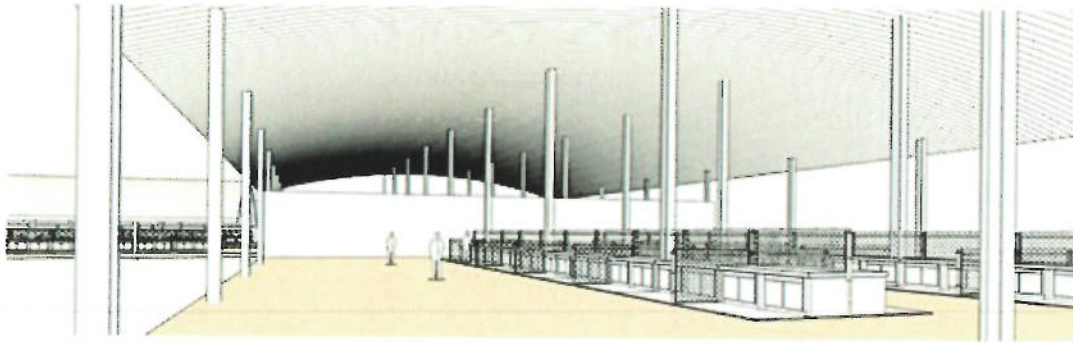


Schéma de l'intérieur du futur marché frontalier de Ouanaminthe

Dans ce cadre, l'Union Européenne a signé un accord en 2012 avec le PNUD de la République Dominicaine pour assurer l'accompagnement social aux nouvelles infrastructures. En particulier, le Projet de Développement Local Transfrontalier (PDLT) s'est concentré sur trois objectifs principaux :

- Le renforcement des capacités des structures de gouvernance locale pour la gestion intégrée des marchés transfrontaliers ;
- L'appui aux activités économiques locales pour le développement inclusif des territoires d'intervention et
- L'amélioration des mécanismes de coopération entre les acteurs des deux pays par la création d'espace de dialogue.

La durée prévue du PDLT était de 4 ans, et va terminer en Décembre 2016. Le PNUD Haïti a commencé l'implémentation coté haïtien à partir de 2014, après la signature d'un accord avec le PNUD République Dominicaine, pour renforcer les actions menées en Haïti.

Malgré un contexte particulièrement difficile, notamment en termes sécuritaires, d'instabilité politique, mais aussi d'état des infrastructures et de capacité des institutions locales, le PNUD Haïti pendant les deux dernières années a produit des résultats notables qui lui ont permis de s'inscrire comme partenaire privilégié des institutions et associations locales.

Premièrement, en termes de renforcement des capacités de la Mairie de Ouanaminthe, le PDLT a réalisé un diagnostic initial des capacités techniques et administratives de la Mairie de Ouanaminthe, à partir duquel un plan de formation pour la Mairie a été élaboré et mis en place. La structure interne de la Mairie a été réorganisée en prenant notamment en compte sa fonction de gestionnaire des marchés. Cette réorganisation des services a produit un nouvel organigramme, un nouveau plan stratégique, mais surtout la création d'une Commission de Gestion des Marchés au sein de la Mairie.

Cette structure technique a été renforcée à travers des formations spécifiques, des visites d'échange d'expérience (au marché de fruits et légumes de Pétiön-ville, au marché frontalier de Dajabon et sur des marchés frontaliers du Salvador), mais surtout en appliquant concrètement des outils de gestion sur le marché municipal de Ouanaminthe comme pilote, étant donné le retard pris par la construction du marché transfrontalier.

En ce sens, un système de gestion sur le marché municipal a commencé à se mettre en place à travers la réalisation d'une enquête recensant 3230 commerçants, représentant la première base de données détaillée sur le type de vendeurs et produits du marché – parmi lesquels 1500 ont reçu un badge d'identification -, le démarrage d'un système de recouvrement transparent à travers le paiement par mobile et le démarrage d'un système de gestion de déchets et nettoyage du marché. Ajouté à cela, à travers d'une synergie trouvée avec l'Etat Civil, 800 commerçants ont reçu des actes de naissance, ce qui facilitera le respect de leurs droits et notamment lorsqu'ils traversent la frontière.

Le PDLT a de plus facilité l'articulation nationale avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, et le dialogue à niveau national sur la réglementation du futur marché frontalier de Ouanaminthe avec le Secrétariat Technique de la Commission Mixte Binationale et toutes les

autorités compétentes en Haïti. Actuellement, la Commission mixte binationale (BMC) et ses représentants des deux pays discutent de quatre points critiques concernant le marché : (i) régime spécial d'immigration ; (ii) régime douanier spécial ; (iii) contrôles phytosanitaires ; et (iv) possible liste des produits dominicains interdits par Haïti.

Finalement, plusieurs études ont été élaborées sur la catégorisation des commerçants du marché, la dynamique commerciale de la frontière, les flux commerciaux entre les deux pays. Elles peuvent et pourront faciliter la prise de décision par les acteurs impliqués dans la gestion et la réglementation du futur marché binational.

1.4 Les marchés de Ouanaminthe

Ouanaminthe est aujourd'hui gouvernée par un conseil municipal composé de 3 nouveaux maires (un principal et deux députés) récemment élus en octobre 2015, et dont la prise de fonction a été à mi-2016. Le nouveau conseil est impatient de rétablir la légitimité de la Mairie, et l'amélioration du marché municipal et l'ouverture du nouveau marché à la frontière comptent parmi ses priorités. Néanmoins, beaucoup de progrès restent à accomplir pour amener cette institution à un niveau permettant de regagner la confiance de ses administrés, et de gérer plus efficacement les services publics et en particulier les marchés, et de diriger le développement de la ville. Les capacités restent faibles et il faut continuer le renforcement institutionnel de la Mairie et de ses partenaires, commencé avec le PDLT, pour assurer la continuité des actions mises en place avec l'administration antérieure et l'appropriation du processus par la nouvelle municipalité.

Le marché municipal de Ouanaminthe est étroitement lié aux marchés de Dajabón, une grande partie des biens qui y sont échangés venant de la RD. Du travail réalisé dans ce marché, le PNUD a pu constater que ses conditions sont extrêmement pauvres : le système de perception des redevances en place manque d'équité et l'utilisation de l'argent collecté par la municipalité manque de transparence et ne favorise pas l'amélioration des conditions du marché. Les déchets solides sont rarement collectés, le système d'assainissement est totalement inadéquat et l'insécurité règne après 17 heures.

Le PDLT a avancé avec l'identification de commerçants sur le marché municipal et il faudra poursuivre la mise en place du système de redevance proposé et discuté avec la nouvelle administration communale à travers une catégorisation plus équitable des marchands et un système de paiement par mobile plus transparent. En même temps, il faut approfondir l'appui aux commerçants, en termes de capacités, de dotation de documents d'identités et d'implication dans les processus décisionnels sur la gestion et la réglementation du marché. Toutes les actions menées en ce sens sur le marché municipal seront très utiles aussi en tant que pilote, pour être transférées sur le marché transfrontalier, une fois qu'il sera terminé.

En ce qui concerne le marché transfrontalier, s'il reste environ deux ans avant de terminer la construction à Ouanaminthe, il demeure encore de nombreuses inconnues liées aux modalités juridiques, institutionnelles, physiques et opérationnelles que représentent l'administration de ce futur équipement. Il s'avère nécessaire de poursuivre l'accompagnement social aux travaux en cours, et de poursuivre le processus d'appui et d'assistance technique aux autorités locales, nationales et binationales pour arriver à un accord sur le système de réglementation et à la proposition d'un cadre légal et institutionnel en charge de la gestion des marchés frontaliers.

II. STRATEGIE

1.4 Contexte et justification de cette assistance technique

La présente proposition répond à la nécessité de maintenir une assistance technique à différents niveaux (local et national) afin d'assurer une préparation optimale des activités qui devront être menées au niveau de l'axe « commerce informel et marché frontalier » du volet « Commerce » sur le futur programme binational 11^{ème} FED.

En effet, la formulation de la nouvelle stratégie de coopération binationale de l'Union Européenne du 11^{ème} FED envisage d'assurer la continuité de certaines actions stratégiques initiées dans le 10^{ème} FED au niveau de la zone frontalière de Ouanaminthe-Dajabon. Le volet « infrastructures » du 10^{ème} FED est encore en cours d'exécution et prévoit notamment la réhabilitation du marché

municipal de Ouanaminthe et la construction du marché frontalier de Ouanaminthe relié à celui de Dajabon Plusieurs activités, qui ont été citées au préalable, ont été menées dans le cadre du PDLT afin de préparer une gestion efficace et transparente du marché municipal par la mairie de Ouanaminthe et de préparer les modalités de gestion et de régulation possible du futur marché binational incluant la définition des sujets qui nécessitent un accord binational. Ces travaux ont été menés à niveau technique avec les acteurs nationaux et locaux, mais le contexte chaotique électoral en Haïti ainsi que les élections qui se sont tenues en 2016 en République Dominicaine n'ont pas permis de finaliser et de valider ces actions à niveau politique.

Face à ce constat, et pour éviter le risque que les actions initiées dans le 10^{ème} FED qui doivent être renforcées et approfondies dans le 11^{ème} FED ne perdent leur dynamique en cours, il est important d'assurer une assistance technique sur le premier semestre de l'année 2017 pour en priorité :

- i) Appuyer la mairie de Ouanaminthe pour la mise en place fonctionnelle du modèle de gestion du marché municipal notamment pour la finalisation de la budgétisation des commerçants (1 500 sur 3 200 auront un badge en décembre), l'amélioration de la collecte des recettes par la mise en place d'un nouveau mode de perception, la mise en place d'un système durable de ramassage des ordures (nettoyage déjà réalisé et bennes mises en place), et l'organisation pour la période de réhabilitation du marché (qui va demander des réorganisations ponctuelles de l'agencement du marché) ;
- ii) Finaliser le modèle de régulation du futur marché binational (un modèle consensuel existe au niveau technique avec quelques points à affiner), en arrêtant les choix au niveau politique (avec les autorités haïtiennes mais aussi à travers les accords binationaux à trouver sur les autres points critiques) et en produisant les documents législatifs relatifs, et arrêter un choix politique sur le mode de gestion dont différentes options ont été analysées (approfondir le modèle de partenariat Public/Privé) et définir le cahier des charges pour la gestion du futur marché binational.

La stratégie de l'assistance technique du PNUD se concentrera sur trois résultats.

Le premier est d'appuyer la Mairie pour disposer de l'organisation, des moyens techniques et humains pour en particulier assurer la gestion des marchés. Dans le cadre de ce résultat, le PNUD va fournir une assistance technique permanente à la Mairie de Ouanaminthe pour suivre les travaux de construction et les discussions portant sur le marché frontalier, aussi bien que pour la restructuration interne nécessaire à la bonne gestion des marchés, en appuyant la Commission de gestion des marchés.

En plus, le PNUD va poursuivre les formations des cadres de la Mairie commencées dans le cadre du PDLT, mais en renforçant l'articulation entre le niveau national et local, sur tout avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Le deuxième résultat consiste en mettre en place système de gestion et de collecte des recettes sur le marché municipal de Ouanaminthe comme pilote. Dans ce cas, le PNUD appuiera la mise en place du système de collecte de redevance déjà défini lors du PDLT, à travers d'un système de paiement par mobile. Appuiera la Mairie dans l'élaboration participative du règlement, conjointement avec les représentants des commerçants. Les commerçants aussi recevront un appui à niveau de renforcement institutionnel et d'obtention d'actes de naissance et de cartes d'identité.

En plus, le PNUD appuiera la Mairie pour maintenir le marché propre et améliorer le contrôle d'accès au marché. Finalement, le PNUD réalisera la systématisation et modélisation du système de gestion du marché municipal pour qu'il puisse être reproduit sur autres marchés en Haïti.

Le troisième résultat se focalisera sur la réglementation et la gestion du futur marché transfrontalier de Ouanaminthe et il essaiera d'arriver à un accord au niveau technique et politique sur ce sujet.

Dans ce contexte, le PNUD poursuivra les discussions commencées sous la coordination du STCMB avec les nouveaux représentants du gouvernement, le secteur privé, les parlementaires et les sénateurs. En se basant sur ce décision, le PNUD élaborera une proposition de cadre légal pour la réglementation des marchés frontaliers en Haïti, et une projection des besoins en termes

de ressources humaines, matérielles et financières qui seront nécessaires à une bonne gestion du futur équipement marchand.

En plus, le PNUD promouvra la poursuite des discussions binationales au niveau de la Commission Mixte Binationale, commencées entre les autorités haïtiennes et dominicaines sur le mode de gestion du futur marché binational, et la transmission des conclusions des discussions menées au sein de la Commission Mixte Binationale, avec toutes les autorités concernées, auprès de la Commission Parlementaire de gestion frontalière.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats attendus

- **Résultat 1 :** La Mairie de Ouanaminthe dispose de l'organisation, des moyens techniques et humains pour en particulier assurer la gestion des marchés

1.1 Fourniture d'assistance technique à la Mairie de Ouanaminthe pour la construction et les discussions portant sur le marché frontalier

Des discussions sont actuellement en cours, alors que la construction du bâtiment du marché haïtien se poursuit et devrait se terminer en 2018, sur le système de gestion des marchés frontaliers, et le PNUD va continuer l'accompagnement et l'assistance technique fournis à la Mairie avec le PDLT.

1.2 Fourniture d'une assistance technique pour la restructuration interne nécessaire à la bonne gestion des marchés (CGM/UGM)

Le PDLT a appuyé la Mairie à réorganiser ses services internes pour mieux assurer son mandat, en incluant la gestion de marchés. Cela a impliqué la création d'une Commission de Gestion des Marchés comme nouvel organe de la Mairie, un nouvel organigramme et plan stratégique. Dans cette mission de six mois, le PNUD va poursuivre le développement de capacités de cette structure et l'appropriation du processus commencé avec l'administration antérieure.

1.3 Poursuite des formations des cadres de la Mairie

Avec le PDLT, plus de 15 cadres de la Mairie ont été formés en fonction de la nouvelle structure interne et de l'extension de son mandat à la gestion des marchés. Il faudra poursuivre les formations avec les nouveaux cadres de la Mairie, spécialement pour les membres de la CGM, et assurer la continuité des actions commencées.

1.4 Renforcement de l'articulation entre le national et le local

Le PDLT a appuyé l'implication des entités nationales, notamment du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, dans le processus de renforcement institutionnel de la Mairie de Ouanaminthe, pour assurer l'articulation avec les directives et politiques à niveau national. Ce rapprochement de la coordination entre les niveaux locaux et nationaux continuera à être appuyé.

- **Résultat 2 :** Le système de gestion et de collecte des recettes du marché municipal de Ouanaminthe est en place et peut servir comme expérience pilote

2.1 Mise en place fonctionnelle du système de collecte de redevance déjà définit

Dans le cadre de l'implémentation d'un système de gestion du marché municipal, une des premières priorités identifiées fut de permettre à la Mairie d'installer un système de collecte des redevances plus transparent. Après de nombreux travaux et discussions, il fut décidé d'installer un système de paiement par mobile. Les derniers mois de 2016 furent l'occasion de peaufiner ce système et de l'adapter au marché municipal, et de débiter l'implémentation auprès de quelques dizaines de vendeurs. Il faudra poursuivre cette implémentation, l'adapter et la généraliser au marché. A noter qu'il s'agit aussi d'un projet pilote qui en cas de succès pourrait faire office d'exemple pour le paiement des redevances d'un marché en Haïti.

2.2 Elaboration participative du règlement du marché municipal

Le PDLT avait élaboré une première proposition de règlement du marché municipal. Les discussions n'ayant pas beaucoup progressé avec l'administration antérieure, elles devront continuer avec la nouvelle municipalité afin de fixer des règles de fonctionnement, en incluant dans la discussion les autres parties prenantes comme les représentants des commerçants et de la société civile.

2.3 Améliorations du contrôle de l'accès au marché municipal

La première phase du PDLT a permis d'identifier certaines actions concernant de petites infrastructures comme primordiales pour l'implémentation d'un système de gestion du marché municipal. Parmi celles-ci, la réparation ou l'installation de barrières pour les 9 accès du marché figure comme la plus prioritaire. Il est en effet nécessaire de permettre à la Mairie de contrôler les heures d'accès au marché pour plusieurs raisons. Afin de contrôler la vente d'une part, mais aussi pour d'autres raisons comme prévenir des vols et des autres agressions signalés en dehors des horaires d'affluence habituelles. L'autre raison concerne la gestion des déchets, qui est rendue difficile sur le marché notamment parce que l'espace est utilisé comme lieu de décharge par les riverains qui y déposent leur poubelle la nuit. Bloquer l'accès au marché en dehors d'horaires établies pourra améliorer substantiellement la gestion de l'espace par la mairie tout en améliorant la propreté et la sécurité de tous les usagers et en particulier des marchandes.

2.4 Délivrance d'actes de naissance et de cartes d'identité aux commerçants

Le PDLT avait constaté que le fait de n'être enregistré nulle part a des répercussions particulièrement concrètes sur les Haïtiens et Haïtiennes de la zone de Ouanaminthe qui traversent la frontière tous les lundi et vendredi pour se rendre au marché transfrontalier de Dajabon en République Dominicaine. Faute d'un document pouvant les identifier, ils ne peuvent réclamer leurs droits comme personne, comme travailleurs/euses, et ils peuvent être plus facilement victimes de discriminations et de violence. Pendant le PDLT, 800 commerçants ont reçu des actes de naissance grâce à une action organisée avec l'appui de l'Etat Civil. Au cours de ces six mois, le PNUD compte continuer son appui aux services de l'Etat Civil et de l'Office National de l'Identification pour procéder à un enregistrement de 1000 commerçants supplémentaires de Ouanaminthe pour fournir actes de naissance et cartes d'identification nationale.

2.5 Renforcement institutionnel du Comité de commerçants

La gestion du marché municipal d'une part, mais aussi du futur marché transfrontalier de Ouanaminthe ne pourra passer que par un renforcement des associations de commerçants, principaux acteurs du marché. Il est en effet primordial que la Mairie, dans sa mission d'administration des marchés, puisse avoir un interlocuteur fiable et à même de participer au processus de gestion. La faiblesse des associations actuelles entraîne un manque de représentativité des commerçants réellement actifs sur le marché. Il s'avère ainsi nécessaire de poursuivre les discussions avec les associations de commerçants et notamment le comité de commerçants du marché municipal dans un premier temps, de les renforcer, afin qu'elles puissent mieux représenter les principaux usagers du marché et devenir un interlocuteur pertinent de la Mairie.

2.6 Appui à la Mairie pour maintenir le marché propre et transmission des acquis de gestion des déchets

Les premières actions d'assainissement du marché municipal ont permis de dégager le fatras accumulé depuis des mois voire des années sur le marché. Cette première action effectuée lors de la première phase du PDLT a aussi permis de sensibiliser les commerçants mais aussi la mairie sur leur rôle à jouer pour faciliter la gestion du marché. Aussi des containers ont été installés sur le marché, et du matériel a été transmis à la Mairie afin de faciliter son rôle d'administrateur. Il semble cependant nécessaire d'entretenir cette action et de continuer à appuyer la mairie en ce sens, en poursuivant l'appui pour maintenir un espace propre tout en renforçant les capacités de la municipalité à prendre intégralement en charge cette fonction.

2.7 Evaluation, systématisation et modélisation du système de gestion du marché municipal

Le modèle de gestion mise en place sur le marché municipal de Ouanaminthe sera évalué, systématisé et modélisé pour qu'il puisse servir de pilote pour d'autres marchés municipaux en Haïti. Ce processus devra inclure l'analyse de toutes les étapes mise en place, de l'identification des commerçants, au système de recouvrement, aux services pour les usagers, ainsi que les obstacles rencontrés, les leçons apprises et les bonnes pratiques. Il sera réalisé en coordination avec le MICT et la Mairie de Ouanaminthe.

- **Résultat 3 :** Un accord national sur la réglementation et la gestion du futur marché transfrontalier de Ouanaminthe est obtenu au niveau technique et politique et les discussions à niveau binational sont avancées

3.1 Renforcement de l'appropriation de la proposition formulée sur la régulation et la gestion du futur marché binational en Haïti

Bien qu'il reste deux ans pour terminer la construction, il demeure encore des inconnues liées aux modalités juridiques, institutionnelles, physiques et opérationnelles de ce futur marché transfrontalier. De plus même, si un début d'accord technique interministériel a été obtenu, aucune validation politique n'a pu être obtenue. Le PDLT a appuyé la Commission mixte binationale (CMB), en réunissant des représentants gouvernementaux de haut niveau des deux pays, pour faciliter dialogue et discussion sur différentes modalités de gestion possibles se basant sur certains points critiques concernant le marché : (i) immigration ; (ii) régime douanier ; (iii) les contrôles phytosanitaires ; et (iv) possible liste des produits dominicains interdits par Haïti. Au cours de cette mission le PNUD poursuivra ces discussions sous la coordination du STCMB avec les nouveaux représentants du gouvernement, le secteur privé, les parlementaires et les sénateurs et promouvra l'obtention d'un accord sur tous ces points et sur la modalité la plus appropriée selon les intérêts haïtiens.

3.2 Elaboration d'une proposition de cadre législatif

En se basant sur la décision relative à l'activité précédemment évoquée, le PNUD élaborera une proposition de cadre légal pour la réglementation des marchés frontaliers en Haïti, qui pourra définir les compétences, les structures, les mécanismes et l'articulation adaptée des mandats et des fonctions respectives pour l'ensemble des entités chargées de la gestion et du contrôle du futur marché.

3.3 Elaboration d'une projection des besoins en termes de ressources humaines, matérielles et financières

Toujours en se basant sur les activités antérieures et dans l'optique de la construction et de la mise en opération du marché frontalier de Ouanaminthe, il est important d'établir les besoins en ressources - humaines, matérielles et financières - qui seront nécessaires à une bonne gestion du futur équipement marchand. Le PNUD élaborera une première estimation de ces besoins, en se

basant sur l'accord pris par le gouvernement et les leçons apprises sur le marché municipal et frontalier de Dajabon.

3.4 Organisation de discussions et rencontres binationales au niveau de la CMB pour aboutir à un accord binational sur la régulation du marché binational de Ouanaminthe-Dajabon

Le PNUD promouvra la poursuite des discussions binationales au niveau de la Commission Mixte Binationale, commencées entre les autorités haïtiennes et dominicaines sur les points critiques mentionnés dans l'activité 3.1 et sur le mode de gestion du futur marché binational. Il sera nécessaire reprendre les discussions avec les nouveaux représentants et faciliter le dialogue avec les homologues dominicains pour aboutir à un accord binational avant de la finalisation de la construction du complexe binational à Ouanaminthe/Dajabon.

3.5 Séance d'information auprès de la Commission Parlementaire de gestion frontalière

Les conclusions des discussions menées au sein de la Commission Mixte Binationale, avec toutes les autorités concernées, seront transmis auprès de la Commission Parlementaire de gestion frontalière.

Ressources nécessaires pour accomplir les résultats attendus

En s'agissant d'une assistance technique, la plupart des ressources seront utilisées pour recruter des spécialistes qui appuieront la Mairie et les autorités nationales compétentes dans toutes les actions liées à la gestion des marchés.

Le personnel de gestion du projet, ainsi que les consultants, comprennent des spécialistes de la gouvernance locale et de développement local et possédant une vaste expérience étant pleinement compétents et expérimentés dans le contexte local. La structure de l'équipe proposée est sélectionnée pour couvrir les besoins en matière de gestion, de coordination et d'orientation des politiques, les connaissances techniques requises, le suivi et les moyens de communication.

Le bureau projet sera composé du personnel suivant du PNUD:

- **Chef d'Unité Réduction de la Pauvreté** : Responsable de l'orientation stratégique, de l'assurance de la qualité, des apports stratégiques et techniques et de l'orientation de l'équipe du projet en coordination avec les cadres supérieurs du PNUD et des partenaires nationaux et assurant des liens efficaces avec d'autres initiatives et projets similaires.
- **Chef de projet** : Responsable de la gestion quotidienne du projet, y compris la fourniture en temps voulu et efficace des résultats techniques, opérationnels, financiers et administratifs du projet et des apports de projets substantiels liés spécifiquement à la gestion intégrée des marchés.
- **Assistant de projet** : Responsable de l'exécution des tâches financières et administratives liées à la mise en œuvre des activités du projet, appui à l'organisation des processus administratifs du projet et à l'exécution d'autres tâches financières et administratives. L'assistante de projet sera chargée à 100% sur le budget du projet.
- **Chauffeur** : Il fournira service de transport au personnel du projet. Il sera chargé 100% sur le projet.

Les ressources d'assurance de qualité l'équipe de Communication du PNUD, ainsi que le personnel d'Opérations et Finance seront à disposition partiel du projet, mais ses coûts seront entièrement pris en charge par le PNUD.

Dans le cadre du projet, les consultants individuels suivants seront recrutés :

- Consultant international : Renforcement capacités locales. Il sera responsable de l'assistance technique directe à la Mairie pour tous les activités liées à la gestion des marchés. En plus, il appuiera le chef de projet dans l'organisation et la mise en œuvre des actions sur le terrain. Il sera chargé 50% sur le projet (9 mois).
- Consultant national : Appui financier et administratif de la Mairie. Il sera responsable de l'accompagnement technique permanente à la Mairie pour mettre en place les outils financiers et administratifs requis pour améliorer la gestion interne et institutionnelle de la Mairie. Il sera recruté pour le 9 mois du projet et il sera chargé 100% au projet.
- Consultant national : Evaluation, systématisation et modélisation du système de gestion du marché municipal. Il sera responsable d'analyser toutes les étapes mise en place, de l'identification des commerçants, au système de recouvrement, aux services pour les usagers, ainsi que les obstacles rencontrés, les leçons apprises et les bonnes pratiques. Il sera recruté pour 3 mois et il sera chargé 100% au projet.
- Consultant international : Facilitation Dialogue National. Il sera responsable de promouvoir et faciliter la poursuite des discussions à niveau national sur la réglementation du marché frontalier et la coordination entre les institutions référentes du gouvernement central. Il sera chargé 100% au projet et il sera recruté pour 9 mois.
- Consultant national : Cadre législatif. Il sera responsable d'élaborer une proposition de cadre législatif en se basant sur les accords et décisions des institutions nationales. Il sera chargé 100% au projet et recruté pour 6 mois.
- Consultant international : Gestion stratégique et binationale. Il sera responsable d'assurer la cohérence de l'action avec les cadres locales et nationales, ainsi que la coordination avec les institutions pertinentes à niveau binational. Il facilitera la coordination entre tous les partenaires du projet et les synergies avec autre initiatives. Il appuiera le chef de projet dans la mise en œuvre des activités prévues, le suivi, le reporting, l'analyse de risques et l'orientation stratégique. Il sera chargé 100% au projet et recruté pour 11 mois.

Des firmes spécialisées seront recrutées pour réaliser les formations aux cadres de la Mairie, la réorganisation des services et l'amélioration des conditions du marché municipal.

Partenariats

Les principaux partenaires du projet sont :

- Mairie de Ouanaminthe : Le bénéficiaire principal et partenaire principal du projet sera la Mairie de Ouanaminthe et en particulier le Conseil Municipal nouvellement élu, avec les cadres et employés municipaux qui font vivre la ville. L'accompagnement local du PNUD vise à aider la Mairie à améliorer la gestion de ses marchés et de la renforcer dans le rôle qu'elle doit jouer pour s'approprier la gestion et prise de décision quant au futur marché.
- Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, qui est l'organisme central ayant pour mission de concevoir, de définir et de concrétiser la politique du pouvoir exécutif en ce qui concerne la tutelle des collectivités territoriales, l'immigration et l'émigration et la protection civile. Il sera impliqué dans tous les actions menées à niveau local avec la Mairie de Ouanaminthe pour faciliter l'articulation avec les politiques nationales.
- Le Bureau de l'Ordonateur National, qu'est l'organisme qu'a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la Convention et de l'exécution des programmes de coopération financés par le Fonds Européen de Développement. Donc il sera parti du Comité de Suivi du Projet et facilitera la mise en œuvre du projet et le lien avec les partenaires nationaux.
- La Commission Mixte Bilatéral Haïtiano-Dominicaine, qu'a pour mandat de procéder à une revue régulière de la coopération entre les deux pays et de recommander aux deux gouvernements les mesures à adopter et à mettre en œuvre en vue d'améliorer et de renforcer la coopération entre les deux Etats, notamment dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de l'environnement, de l'éducation, de la culture, de la santé, de la migration, des sports, de la Sécurité Publique et des Droits humains. Le PNUD

appuiera la CMB à poursuivre le dialogue à niveau national sur la réglementation du futur marché frontalier de Ouanaminthe.

En plus, le PNUD Haïti est en train de renforcer sa présence à Ouanaminthe par l'ouverture imminente de deux nouveaux projets qui seront menés par d'autres unités :

- Un projet de Gestion des Risques et Désastres (GRD) dans les départements du Nord et du Nord-Est, dont l'objectif principal sera de renforcer la préparation des institutions et populations locales face aux risques de catastrophes naturelles. Les premières activités sont déjà en cours à Ouanaminthe ;
- Un projet de Gouvernance Locale dont l'objectif principal sera de renforcer les institutions nationales et locales pour notamment optimiser la décentralisation. Ce projet sera lancé dès janvier 2017 et pour une durée de 4 ans, avec une priorisation des actions dans 4 villes frontalières dont Ouanaminthe.

Ces projets vont s'appuyer sur l'expérience acquise par le PNUD dans le cadre du PDLT, et pourront bénéficier de l'expérience et de la connaissance de la zone et des acteurs après plus de deux ans de présence ininterrompue à Ouanaminthe. Aussi des synergies seront trouvées entre les trois unités du PNUD, pour permettre une optimisation des actions, par exemple dans le cadre du renforcement de la Mairie de Ouanaminthe. En effet, les trois projets prévoient des actions en ce sens qu'il s'agira de bien coordonner : l'unité Gouvernance dans le renforcement institutionnel en planification et gestion, l'unité GRD dans le renforcement du service de la protection civile, et l'unité qui a mise en œuvre le PDLT qui va poursuivre un appui dans le domaine du commerce informel et de la gestion des marchés. Dans tous les cas, il faut noter que ces deux nouveaux projets auront pour effet direct et/ou indirect le renforcement de la Mairie de Ouanaminthe et d'autres acteurs locaux qui permettront une meilleure gestion du futur marché transfrontalier financé par l'Union Européenne et des services annexes.

Risques et Hypothèses

Risques	Mesures de mitigation
Les nouveaux cadres de la Mairie ne veulent pas poursuivre les actions commencées avec le PDLT	Articulation avec le MICT Montrer les résultats obtenus et impliquer les commerçants
Les représentants du nouveau gouvernement ne veulent pas continuer les discussions commencées avec l'administration antérieure	Présenter les processus en cours, les avancements du PDLT et éventuellement redéfinir les points bloquants
Les relations binationales se tendent et rendent difficiles le travail sur le terrain et/ou à niveau national	Se concentrer sur les actions qui peuvent avancer côté haïtien Appuyer le dialogue à travers les canaux officiels (CMB)
Les mauvaises conditions climatiques retardent les actions	N/A
La relation entre la Mairie et les associations des commerçants est difficile	Promouvoir le dialogue entre les parties
Les employés formés en gestion de marché sont écartés de leurs fonctions	Assurer l'appropriation par les nouveaux cadres
Les travaux de construction de l'infrastructure prennent du retard	Accompagnement permanent de la Mairie à comprendre les points bloquants et faciliter les processus et la médiation

Implication des parties prenantes

Les parties prenantes clés du projet sont les acteurs institutionnels décrits avant, notamment la Mairie de Ouanaminthe, le MICT, le BON, le STCMB. Ils seront impliqués pour toute la durée du projet. Ils ont été impliqués de la phase de formulation et ils suivront la mise en œuvre du projet à travers des réunions périodiques du Comité de Suivi, que se réaliseront chaque trois mois.

Tous les actions menées à niveau local et national consisteront en une assistance technique spécialisée à ces acteurs, que resteront les protagonistes des actions et processus.

Les groupes cible principales de l'intervention de cette Assistance Technique seront les commerçants de la zone frontalière. Ils ont été identifiés à travers d'une enquête réalisé en 2015 dans le cadre du projet PDLT. Ils sont les usagers du marché municipal de Ouanaminthe que sera utilisé comme pilote pour la mise en place d'un système de gestion plus transparent qu'inclura la fourniture des services plus approprié sur son lieu de travail quotidienne. Le projet compte d'approfondir l'appui direct aux commerçants, en termes de capacités, de dotation de documents d'identités et d'implication dans les processus décisionnels sur la gestion et la réglementation du marché.

Pour ce qui concerne l'impact environnemental, le projet a identifié comme point critique pour le développement local durable de la ville le problème de gestion de déchets. Plusieurs documents et études ont été réalisé dans le cadre du PDLT donneront les données nécessaires pour la prise de décision. Le projet se concentrera sur le système de gestion de déchets sur le marché municipal et travaillera si possible conjointement avec les organisations locales impliqués dans ce sujet.

Connaissances

Le projet prévoit élaborer plusieurs documents pour assurer la systématisation et la diffusion de bonne pratiques et leçons apprises, afin que d'autres puissent en bénéficier.

Premièrement, le modèle de gestion mise en place sur le marché municipal de Ouanaminthe sera évalué, systématisé et modélisé pour qu'il puisse servir de pilote pour d'autres marchés municipaux en Haïti. Ce document inclura l'analyse de toutes les étapes mise en place, de l'identification des commerçants, au système de recouvrement, aux services pour les usagers, ainsi que les obstacles rencontrés, les leçons apprises et les bonnes pratiques. Il sera réalisé en coordination avec le MICT et la Mairie de Ouanaminthe, en espérant qu'il pourra servir à améliorer la gestion d'autres marchés du pays.

Le PNUD élaborera aussi une proposition de cadre légal pour la réglementation des marchés frontaliers en Haïti, basé sur les décisions prises à niveau gouvernemental, qui pourra définir les compétences, les structures, les mécanismes et l'articulation adaptée des mandats et des fonctions respectives pour l'ensemble des entités chargées de la gestion et du contrôle du futur marché. Ce document servira de cadre pour tous les commerces qui se réalise à niveau de la frontière entre Haïti et la République Dominicaine.

Toujours en se basant sur les activités antérieures et dans l'optique de la construction et de la mise en opération du marché frontalier de Ouanaminthe, il sera élaboré aussi une projection des besoins en termes de ressources - humaines, matérielles et financières - qui seront nécessaires à une bonne gestion du futur équipement marchand. Le PNUD élaborera une première estimation de ces besoins, en se basant sur l'accord pris par le gouvernement et les leçons apprises sur le marché municipal et frontalier de Dajabon.

Durabilité et élargissement

Toutes les actions prévues dans le projet seront mises en œuvre en partenariat avec toutes les parties prenantes. L'accompagnement qui sera fournis à la Mairie et aux autres partenaires a pour objectif prioritaire de développer et/ou de renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent arriver à gérer de façon plus efficiente et transparente les marchés, ainsi qu'augmenter les revenus. Tous

les outils proposés pour la gestion du marché municipal sont et seront conçus et adaptés au contexte local et implémentés au côté des acteurs locaux, pour assurer son utilisation et son fonctionnement à long terme.

Les actions prévoient de créer ou de renforcer les structures existantes à niveau local et national en Haïti et sont alignées aux politiques et volontés du gouvernement haïtien. Le projet tiendra compte des besoins, priorités et intérêts de la population haïtienne, en particulier de la zone frontalière, et contribuera à atténuer les inégalités territoriales et de genre, les commerçantes étant majoritairement des femmes et la frontière une des zones les plus pauvres du pays.

Plus de quinze cadres de la Mairie recevront une formation pour améliorer la performance institutionnelle, en particulier en termes de gestion des marchés. En plus, l'assistance technique appuiera la mise en œuvre d'un système de collecte des redevances plus efficient et transparent sur le marché municipal à Ouanaminthe, qui devrait augmenter les revenus de la Mairie et être utilisé pour améliorer la fourniture de services dans le marché et permettre plus d'autonomisation financière de la Mairie.

Plus de 3000 commerçants du marché municipal de Ouanaminthe et utilisateurs potentiels du futur marché frontalier bénéficieront directement des améliorations qui seront mises en œuvre sur le marché, soit en termes de gestion et de services d'assainissement sur leur lieu de travail, mais aussi des infrastructures et sécurisation de leur marchandise. 1000 marchands recevront leurs actes de naissance et 500 leurs cartes d'identité. Cette action aura un impact très positif particulièrement pour les commerçants qui traversent la frontière tous les lundi et vendredi pour se rendre au marché transfrontalier de Dajabon en République Dominicaine. Ils pourront finalement réclamer leurs droits comme personne et comme travailleurs/euses, et seront moins vulnérables à toute forme de discriminations et de violence.

Le système de gestion pilote qui sera mis en place sur le marché municipal de Ouanaminthe, en cas de succès, pourrait faire office d'exemple pour tous les marchés en Haïti et en particulier en étant adapté et dupliqué sur le futur marché frontalier. En fait, les outils implémentés – identification, système de collecte des redevances par mobile, services d'assainissement et améliorations d'infrastructures, réorganisation interne de la Mairie, CGM/UGM – et les leçons apprises lors du processus seront systématisées et pourront être adaptées et dupliquées sur le futur marché frontalier.

IV. GESTION DU PROJET

Rapport coût-efficacité et Efficacité et rentabilité

La stratégie envisagée permettra d'obtenir le maximum de résultats avec les ressources disponibles, en tenant compte des données probantes sur des interventions similaires en Haïti, notamment à la frontière, tel que le projet Développement Local Transfrontalier, mis en place en Ouanaminthe jusqu'à Décembre 2016. Il comprend des mesures fondées sur les bonnes pratiques et les leçons apprises.

Les modalités de gestion et d'opération choisies sont les options les plus efficaces et les plus efficientes. L'intervention améliorera également la rentabilité en tirant parti des activités et des partenariats avec d'autres initiatives et projets du PNUD et d'autres agences des Nations Unies, notamment les projets du PNUD basé sur la frontière de Gouvernance Locale et de Gestion de Risques, ainsi que les projets de l'OIM et ACNUR, avec lesquelles le projet partagera les coûts du bureau à Ouanaminthe.

Gestion du projet

Le PNUD utilisera la modalité d'Implémentation Directe (DIM), laquelle lui confère le rôle de partenaire d'exécution. Dans ce cas, le PNUD mettra en place une structure adéquate avec la capacité technique et administrative nécessaire pour assumer la responsabilité pour la mobilisation et l'application efficace des activités convenues afin d'atteindre les résultats attendus. Le PNUD porte donc la responsabilité globale de gestion financière pour l'implémentation du projet.

Le PNUD sera le seul responsable de la gestion des fonds. Les rapports financiers et d'audit permettront de consolider les dépenses engagées par les partenaires d'exécution, qui seront soumis aux audits annuels standard du PNUD.

Le PNUD soumettra au Fonds : (i) les états financiers annuels des dépenses non vérifiés (dans le format indiqué en Annexe 5), certifiés par le Chef des Finances ou par le Directeur de l'Unité des Administrations du PNUD, dans les six (6) mois à compter de la fin de la période financière pertinente et au plus tard neuf mois après la fin de l'exercice, au cours duquel la dernière dépense financée a été effectuée. («Date de clôture») et (ii) une copie triennale des comptes vérifiés du Secrétariat de l'ONU (dès qu'ils sont disponibles).

La plupart des activités auront lieu à Ouanaminthe, particulièrement les activités liées aux résultats 1 et 2, de renforcement des capacités de la Mairie de Ouanaminthe et de la mise en place du système de gestion sur le marché municipal de Ouanaminthe. En ce qui concerne les activités du résultat 3, la plupart des actions seront réalisées à Port au Prince et une partie au niveau binational avec des actions ponctuelles ou contacts avec la République Dominicaine, au niveau local (Dajabón) ou national (Santo Domingo).

Le bureau de projet comprendra du personnel chargé de diverses tâches, notamment l'assistance technique, l'administration et la gestion. Le bureau de projet comprendra du personnel de projet à temps plein et du personnel de projet à temps partiel pour contribuer techniquement à diverses composantes et activités du projet. Le personnel du projet à temps partiel sera chargé des coûts directs du projet pour le temps passé directement attribuable à la mise en œuvre de l'action.

Les rapports seront élaborés selon les procédures du PNUD Haïti et en conformité avec les Conditions General joint à la Convention de Subvention EP signé avec l'UE, et consisteront en Rapports Techniques et Financiers.

Il y aura un Comité de Suivi de l'Action, qui sera composé :

- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) Haïti
- Déléation de l'UE (Union Européenne) en Haïti
- BON (Bureau de l'Ordonnateur National)
- MICT (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales)
- STCMB (Secrétariat Technique de la Commission Mixte Bilatérale Haïtiano-Dominicaine)
- Mairie de Ouanaminthe

Chaque trois mois, les données des progrès réalisés confrontées aux indicateurs de résultats seront collectées et analysées afin d'évaluer les progrès du projet vers l'atteinte des produits convenus. Les rapports de suivi mentionnés dans les Conditions General joint à la Convention de Subvention EP signé avec l'UE seront présentés au Comité de Suivi du projet et aux parties prenantes clés.

Les rapports de suivi mentionnés dans les Conditions General joint à la Convention de Subvention EP signé avec l'UE seront présentés au Comité de Suivi du projet et aux parties prenantes clés. Ils comprendront des données relatives au progrès qui montreront les résultats accomplis confrontés aux produits définis, un registre des risques mis à jour accompagné de mesures d'atténuation, et l'ensemble des documents de suivi préparés au cours de la période.

La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet et pour contribuer à la prise de décisions en matière de gestion visant à l'amélioration du projet.

Le contrôle interne sera réalisé conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD.

V. CADRE DE RESULTATS

Effet visé, comme indiqué dans le Cadre de ressources et de résultats du programme national [ou mondial/régional]/PNUAD La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif.

Indicateurs d'effets, comme spécifiés dans le Cadre de ressources et de résultats du programme national [ou mondial/régional], comprenant les baselines et cibles : No. de personnes au chômage formés à chercher un emploi dans l'économie formelle, selon l'âge et le sexe

Baseline: 900

Cibles: 3,400

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Femmes et jeunes bénéficieront d'un accès plus facile aux opportunités économiques, incluant dans le marché de travail formel.

Titre du projet et numéro du projet dans ATLAS : Assistance Technique pour la gestion des marchés à Ouanaminthe

ID : 00101615

Output ID : 00103971

PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT ¹	SOURCE DES DONNÉES	BASELINE		CIBLES (par fréquence de collecte des données)					MÉTHODES ET RISQUES LIÉS À LA COLLECTE DES DONNÉES
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année ...	
Produit Poursuivre les processus de développement des capacités en Haïti pour assurer la gestion efficiente du marché municipal et du futur marché	1.1.2.1. No. de cadres de la Mairie formés en gestion des marchés	Plan et rapports des formations Arrêtes municipales	0		15					Suivi des formations avec les entreprises Compte rendus des réunions et feuilles de présence des formations Risques : Difficulté des travaux coordonnés entre la Mairie et le MICT

¹ Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produit issus de l'IRRF du Plan stratégique, le cas échéant, en plus des indicateurs liés aux résultats spécifiques aux projets. Les indicateurs doivent être ventilés par sexe ou pour d'autres groupes ciblés, le cas échéant.

transfrontalier de Ouanaminthe et préparer de façon optimale les activités prévues dans ce domaine dans le cadre du nouveau Programme Binational de l'11 ^{ème} FED	1.2 No. de commerçants qu'utilisent le système de paiement par mobile sur le marché municipal	Documents de suivi de la mise en place du système Document de systématisati on Règlement du marché	0		2000					Rapports de Lajan Cash Suivi des tous les étapes de la mise en place Compte rendus des réunions Risques : la Mairie n'est pas disposée à partager les informations financières du système de paiement par mobile
	1.3 Existence d'un cadre légal pour la réglementation des marchés frontaliers	Proposition de réglementati on Cadre légal	Non		Oui					Compte rendu des réunions avec les partenaires Document de cadre légal Risques : Tension entre les 2 pays retard les discussions binationales

VI. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le suivi du projet sera réalisé par le biais des plans de suivi et d'évaluation suivants :

Plan de suivi

Activité de suivi	But	Fréquence	Action attendue	Partenaires (si mixtes)	Coûts (le cas échéant)
Suivre les progrès vers les résultats	Les données des progrès réalisés confrontées aux indicateurs de résultats dans le RRF seront collectées et analysées afin d'évaluer les progrès du projet vers l'atteinte des produits convenus.	Tous les trimestres, ou à la fréquence nécessaire pour chaque indicateur.	Des progrès plus lents que prévu seront traités par la direction du projet.	Les rapports seront envoyés aux partenaires du Comité de Suivi	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui pourraient menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et réaliser le suivi des actions de gestion des risques en utilisant un registre des risques. Il s'agit notamment du Suivi des mesures et des plans qui ont pu être requis suivant les normes environnementales et sociales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Tous les trimestres	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des actions sont engagées pour gérer les risques. Le registre des risques est activement entretenu pour assurer le suivi des risques identifiés et des actions engagées.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront régulièrement pris en compte, de même qu'ils proviendront activement d'autres projets et partenaires, et seront réintégrés dans le projet.	Au moins annuellement	Des enseignements pertinents sont pris en compte par l'équipe du projet et utilisés pour contribuer aux décisions en matière de gestion.		
Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet et pour contribuer à la prise de décisions en matière de gestion visant à l'amélioration du projet.	Annuellement	Les zones de forces et de faiblesses seront révisées par la direction du projet et utilisées pour contribuer aux décisions visant à l'amélioration de la performance du projet.		
Réviser et corriger le parcours	Examen interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin de	Au moins annuellement	Les données en matière de performance, les risques, les enseignements et la qualité seront		

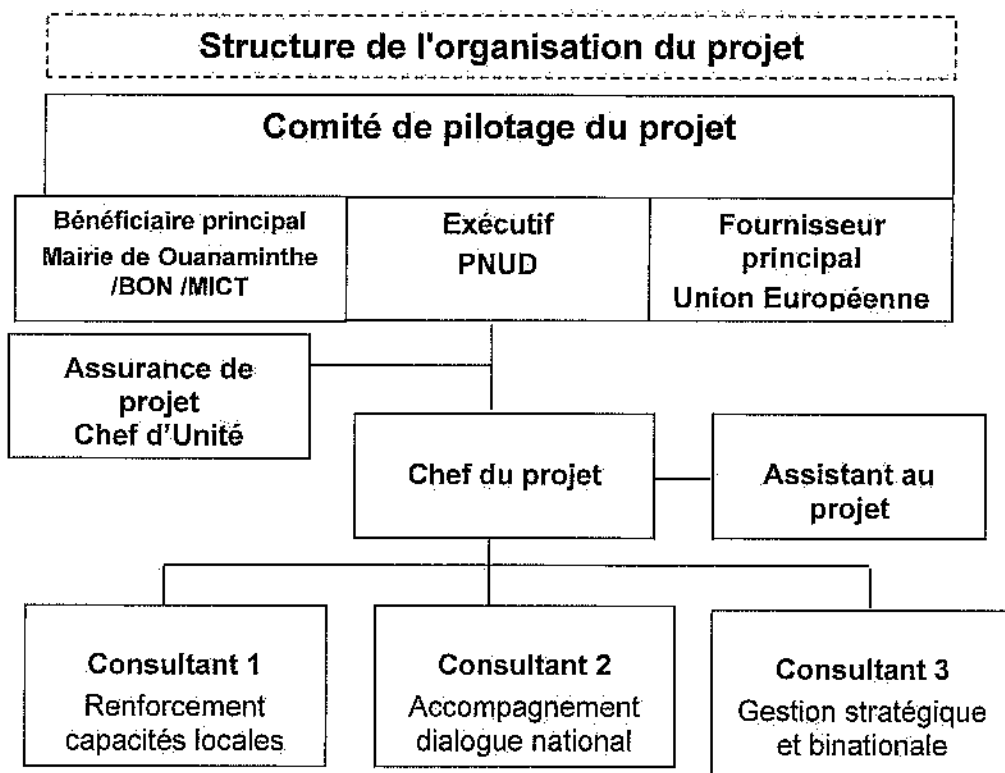
	contribuer à la prise de décisions.			examinés par le comité chargé du projet et seront utilisés pour corriger le parcours.		
Rapport du projet	Un rapport de progrès sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés, comprenant des données relatives au progrès qui montrent les résultats accomplis confrontés aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits, le résumé de l'évaluation annuelle de la qualité du projet, un registre des risques mis à jour accompagné de mesures d'atténuation, et l'ensemble des rapports d'évaluation ou de revue préparés au cours de la période.	Annuellement, et à la fin du projet (rapport final)				
Révision du projet (comité de pilotage du projet)	Le mécanisme de gouvernance du projet (c.-à-d. le comité de pilotage du projet) organisera des revues régulières du projet pour évaluer la performance du projet et réviser le Plan de travail pluriannuel afin de garantir des prévisions budgétaires réalistes pour la durée de vie du projet. Au cours de la dernière année du projet, le comité de pilotage du projet effectuera une revue de fin de projet pour prendre en compte les leçons apprises et examiner les opportunités d'élargissement des résultats du projet et des leçons apprises ainsi que les opportunités de sensibilisation des publics concernés à ces derniers.	Spécifier la fréquence (c.-à-d. au moins annuellement)		Toutes préoccupations en termes de qualité et tout progrès plus lent que prévu doivent être examinés par le comité de pilotage du projet, et il doit être convenu d'actions en matière de gestion en vue de traiter les problématiques identifiées.		

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (si conjoint)	Produit associée du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date prévue de finalisation	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coûts et source de financement
p. ex. Évaluation à mi-parcours	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

.PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Dépenses 2016 et années préalables	Budget prévu par année				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU			
			2017	2018	2019	2020		Source de finance ment	Descripti on du budget	Montant	
Poursuivre les processus de développement des capacités en Haïti pour assurer la gestion efficiente du marché municipal et du futur marché transfrontalier de Ouanaminthe et préparer de façon optimale les activités prévues dans ce domaine dans le cadre du nouveau Programme Binational de l'11 ^{ème} FED	Activité 1 : Renforcement des capacités de la Mairie de Ouanaminthe pour la gestion des marchés										
	1.1 Fourniture d'assistance technique à la Mairie de Ouanaminthe pour la construction et les discussions portant sur le marché frontalier						UNDP	UE		15000.00	
	1.2 Fourniture d'une assistance technique pour la reconstruction interne nécessaire à la bonne gestion des marchés (CGM/JGM)						UNDP	UE		15000.00	
	1.3 Poursuite des formations des cadres de la Mairie						UNDP	UE		20000.00	
	1.4 Renforcement de l'articulation entre le national et le local						UNDP	UE		12000.00	
	Sous -Total									62,000.00	
	Activité 2 : Mise en place du système de gestion et de collecte des recettes au niveau du marché municipal de Ouanaminthe										
	2.1 Mise en place fonctionnelle du système de collecte de redevance déjà définit						UNDP	UE		25000.00	
	2.2 Elaboration participative du règlement du marché municipal						UNDP	UE		15000.00	
	2.3 Améliorations du contrôle de l'accès au marché municipal						UNDP	UE		25000.00	
	2.4 Délivrance d'actes de naissance et cartes d'identité aux commerçants						UNDP	UE		13000.00	
	2.5 Renforcement institutionnel du Comité de commerçants						UNDP	UE		15000.00	



IX. CONTEXTE JURIDIQUE ET GESTION DES RISQUES

Cochez la case correspondante pour chaque liste ci-dessous concernant le texte juridique standard concerné :

1. Contexte juridique :

- ☒ Le pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)
- ☐ Le pays n'a pas signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)
- ☐ Projet régional ou Global

2. Partenaire d'exécution :

- ☐ Entité gouvernementale (NIM)
- ☒ PNUD (DIM)
- ☐ OSC/ONG/OIG
- ☐ Agence de l'ONU (autre que le PNUD)
- ☐ Projets régionaux et globaux

X. CONTEXTE JURIDIQUE ET GESTION DES RISQUES

CLAUSES DE CONTEXTE JURIDIQUE TYPES

Option a. Lorsque le pays a signé l'[Accord de base type d'assistance \(SBAA\)](#)

Ce document de projet sera l'instrument auquel il est fait référence à ce titre dans l'Article 1 de l'Accord de base type d'assistance entre le Gouvernement de (pays) et le PNUD, signé le (date). Toutes les références du SBAA à « l'Agence d'exécution » sont réputées se rapporter au « Partenaire d'exécution ».

Ce projet sera mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en tant que « Partenaire d'exécution » conformément à ses réglementations financières, ses règles, pratiques et procédures, uniquement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes des Règles et réglementations financières en vigueur. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire d'exécution ne prévoit pas les instructions requises pour garantir le meilleur rapport des fonds, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace, la gouvernance financière du PNUD s'appliquera.

Le PNUD en tant que Partenaire d'exécution respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (UNSMS).

Le PNUD convient de mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns fonds du projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via

http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-conventions conclus dans le cadre de / en conséquence de ce Document de projet.

Conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, la viabilité sociale et environnementale sera favorisée par l'application des normes du PNUD en matière de durabilité environnementale et sociale (<http://www.undp.org/ses>) et des mécanismes de responsabilisation connexes (<http://www.undp.org/secu-srm>).

Le Partenaire d'exécution doit : (a) conduire les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et (c) s'efforcer de manière constructive et opportune de répondre à toute préoccupation et plainte soulevée dans le cadre du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à faire en sorte que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du Mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

Tous les signataires du Document de projet coopéreront de bonne foi avec tout exercice visant à évaluer tout programme ou engagement lié au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet, au personnel correspondant, et aux informations et à la documentation connexes.

XI. ANNEXES

- 1. Rapport sur l'assurance qualité du projet**
- 2. Modèle de l'examen préalable social et environnemental** [\[anglais\]](#) [\[français\]](#) [\[espagnol\]](#), comprenant des Évaluations sociales et environnementales ou des Plans de gestion supplémentaires, le cas échéant.
- 3. Analyse des risques.** Utilisez le [modèle de Registre des risques](#) standard. Veuillez vous référer à la [Description des éléments à livrer du Registre des risques](#) pour obtenir les instructions
- 4. Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire d'exécution (y compris la micro-évaluation de la HACT)
- 5. Termes de référence du Comité de pilotage du projet et Termes de référence des postes clés de gestion**

ANNEXE [1]. ASSURANCE DE QUALITE

ANALYSE DE LA QUALITE D'UN PROJET : CONCEPT ET EVALUATION				
L'ENSEMBLE DU PROJET				
EXEMPLAIRE (5) ●●●●●●	TRES SATISFAISANT (4) ●●●●●○	SATISFAISANT (3) ●●●●○○	MOYEN (2) ●●○○○○	INADEQUAT (1) ●○○○○○
Au moins quatre « Exemple » et le reste « Très bon » ou « Exemple ».	Au moins quatre « Très bon » ou « Exemple » et le reste « Satisfaisant » ou plus.	Au moins six « Satisfaisant » ou plus. Un seul « Moyen ». Le critère NES doit être au moins « Satisfaisant ».	Au moins trois « Satisfaisant » ou plus. Pas plus de quatre « Moyen ».	Un ou plusieurs « Inadéquat » ou bien cinq ou plus « Moyen ».
DÉCISION				
• APPROUVER : le projet est de suffisamment bonne qualité pour continuer comme prévu. Les mesures de gestion éventuellement requises doivent être engagées à temps. • APPROUVER AVEC RÉSERVES : les problèmes doivent être résolus pour que le descriptif de projet puisse être approuvé. Les mesures de gestion éventuellement requises doivent être engagées à temps. • REJETER : les problèmes sont de nature à empêcher le projet d'être approuvé tel qu'il est présenté.				
CRITÈRES DE NOTATION				
STRATEGIQUE				
1. La théorie du changement précise-t-elle comment le projet contribuera à un changement de niveau supérieur ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : La théorie du changement du projet part d'hypothèses explicites sur la manière dont il contribuera au changement de niveau supérieur envisagé dans la théorie du changement du programme. Ces hypothèses sont appuyées par des preuves crédibles de ce qui fonctionne efficacement dans ce contexte. Le descriptif explique clairement pourquoi la stratégie du projet est la meilleure démarche à adopter à ce stade. • 2 : La théorie du changement du projet est apparentée à celle du programme. Elle part d'hypothèses claires qui expliquent comment le projet envisage de contribuer à un changement de niveau supérieur et pourquoi sa stratégie est la meilleure démarche à adopter à ce stade. Ces hypothèses manquent toutefois de preuves. • 1 : Le projet est sans théorie du changement mais le descriptif explique peut-être, de manière générique, comment le projet contribuera aux résultats de développement, sans préciser les hypothèses de départ. Aucun lien explicite n'est établi avec la théorie			3	2
			1	
			Données probantes	

du changement du programme. Le descriptif n'explique pas clairement pourquoi la stratégie du projet est la meilleure démarche à adopter à ce stade. *Remarque :La direction doit agir ou donner une justification solide si la note est 1.	
2. Le projet est-il en phase avec l'axe thématique du Plan stratégique du PNUD ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Le projet répond à l'un des trois domaines de travail de développement² cités dans le Plan stratégique ; il s'intéresse à au moins un des domaines nouveaux et émergents proposés³ ; une analyse thématique a été incorporée dans le concept du projet ; le cadre des résultats et des ressources du projet comprend tous les indicateurs pertinents des produits du Plan stratégique. <i>(Sélectionner cette option uniquement si toutes les affirmations sont vraies)</i> • 2 : Le projet répond à l'un des trois domaines de travail de développement¹ cités dans le Plan stratégique. Son cadre des résultats et des ressources comprend au moins un indicateur de produit du Plan stratégique, s'il y a lieu. <i>(Sélectionner cette option uniquement si les deux affirmations sont vraies)</i> • 1 : Même si le projet répond à l'un des trois domaines de travail de développement¹ cités dans le Plan stratégique, il repose sur une démarche sectorielle sans se soucier de la complexité du problème de développement. Aucun des indicateurs appropriés du Plan stratégique n'est inclus dans le cadre des résultats et des ressources. Cette réponse est également à sélectionner si le projet n'apporte de réponse à aucun des trois domaines de travail de développement du Plan stratégique.	32
	1
	Données probantes
PERTINENT	
3. Des stratégies sont-elles en place pour recenser efficacement les groupes/secteurs géographiques ciblés, les mobiliser et assurer leur participation significative, en visant prioritairement les groupes exclus et marginalisés ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Les groupes/secteurs géographiques ciblés sont précisés de manière appropriée, en donnant la priorité aux groupes exclus et/ou marginalisés. Le projet est doté d'une stratégie explicite pour recenser les groupes/secteurs géographiques ciblés, les mobiliser et assurer leur participation significative tout au long du projet. Les bénéficiaires seront déterminés selon un processus rigoureux fondé sur des données factuelles (le cas échéant). Le projet prévoit de demander régulièrement les retours des groupes ciblés, par le biais de son activité de suivi. Les représentants des groupes/secteurs géographiques ciblés contribueront au processus décisionnel du projet, notamment en étant inclus dans son mécanisme de gouvernance (ex. le conseil de projet ou l'équivalent). <i>(Sélectionner cette option uniquement si toutes les affirmations sont vraies)</i> • 2 : Les groupes/secteurs géographiques ciblés sont précisés de manière appropriée, en donnant la priorité aux groupes exclus et/ou marginalisés. Ils participent à la conception du projet. Le descriptif de projet annonce clairement comment les	32
	1
	Sélectionner (tous) les groupes ciblés :(déroulant) Données probantes

² 1. Voies de développement durable ; 2. Gouvernance démocratique plurielle et efficace ; 3. Renforcement de la résilience

³ Technologies de production viables, accès à des services énergétiques modernes et efficacité énergétique, gestion des ressources naturelles, industries extractives, urbanisation, sécurité citoyenne, protection sociale et gestion des risques pour la résilience

bénéficiaires seront recensés, mobilisés et comment leur participation significative sera assurée tout au long du projet. La collecte des retours des groupes ciblés est incorporée dans le cadre des ressources et des résultats/le système de suivi du projet mais les représentants des groupes ciblés ne participeront peut-être pas directement au processus décisionnel du projet. <i>(Sélectionner cette option uniquement si <u>toutes</u> les affirmations sont vraies)</i> • 1 : Les groupes/secteurs géographiques ciblés ne donnent pas la priorité aux populations exclues ou marginalisées, ou ne sont pas précisés. Le projet n'est pas doté d'une stratégie explicite pour recenser les groupes/secteurs géographiques ciblés, les mobiliser ou assurer leur participation significative tout au long du projet. *Remarque : La direction doit agir si la note est 1.							
4. Le savoir, les bonnes pratiques et les enseignements tirés par le passé, du PNUD et d'autres partenaires, ont-ils éclairé la conception du projet ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Le savoir et les enseignements retenus (par ex. lors de sessions d'assistance par les pairs), appuyés par des données crédibles d'évaluation, d'analyse et de suivi, ont été explicitement utilisés, avec les références appropriées, pour élaborer la théorie du changement du projet et justifier la démarche adoptée par rapport aux autres options. • 2 : Le concept du projet mentionne le savoir et les enseignements retenus, appuyés par des données probantes/sources, qui éclairent la théorie du changement du projet mais qui n'ont pas été utilisés/ne sont pas suffisants pour justifier la démarche adoptée par rapport aux autres options. • 1 : Le savoir et les enseignements retenus qui éclairent la conception du projet sont à peine ou pas mentionnés. Les références éventuelles qui y sont faites ne sont pas appuyées par des données probantes. *Remarque : La direction doit agir ou donner une justification solide si la note est 1.	<table border="1"> <tr> <td>3</td><td>2</td></tr> <tr> <td colspan="2">1</td></tr> <tr> <td colspan="2">Données probantes</td></tr> </table>	3	2	1		Données probantes	
3	2						
1							
Données probantes							
5. Le concept du projet fait-il appel à l'analyse par sexe et le projet répond-il à cette analyse avec des mesures concrètes de lutte contre les inégalités hommes-femmes et d'autonomisation des femmes ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Une analyse <u>participative</u> du projet par sexe a été effectuée. Elle s'intéresse aux différents besoins et rôles des hommes et des femmes, à leur accès aux ressources et à leur contrôle de ces ressources. L'analyse est entièrement intégrée au descriptif de projet. Le projet établit des priorités concrètes pour lutter contre les inégalités hommes-femmes dans sa stratégie. Le cadre des résultats comprend des produits et des activités qui répondent précisément à cette analyse par sexe, avec des indicateurs qui mesurent et suivent les résultats contribuant à l'égalité des sexes. <i>(Sélectionner cette option uniquement si toutes les affirmations sont vraies)</i> • 2 : Une analyse du projet par sexe a été effectuée. Elle s'intéresse aux différents besoins et rôles des hommes et des femmes, à leur accès aux ressources et à leur contrôle de ces ressources. Les préoccupations liées aux inégalités hommes-femmes sont intégrées dans les sections « enjeu et stratégie de développement » du descriptif de projet. Le cadre des résultats comprend des produits et des activités qui répondent précisément à cette analyse par sexe, avec des indicateurs qui mesurent et suivent les résultats contribuant à l'égalité des sexes. <i>(Sélectionner cette option uniquement si</i>	<table border="1"> <tr> <td>3</td><td>2</td></tr> <tr> <td colspan="2">1</td></tr> <tr> <td colspan="2">Données probantes</td></tr> </table>	3	2	1		Données probantes	
3	2						
1							
Données probantes							

<i>toutes les affirmations sont vraies)</i> • 1 : Le concept du projet mentionne peut-être certaines informations ou données sur les différences d'impact du projet sur les relations hommes-femmes mais les contraintes n'ont pas été clairement établies et aucune intervention n'a été envisagée. *Remarque : La direction doit agir ou donner une justification solide si la note est 1.	
6. Le PNUD gagne-t-il un avantage évident de sa participation dans le rôle envisagé par le projet vis-à-vis des partenaires nationaux, des autres partenaires du développement et d'autres acteurs ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Le rôle des autres partenaires dans le domaine d'intervention prévu du projet a été analysé. Des données crédibles appuient la participation proposée du PNUD et des partenaires sur l'ensemble du projet. La contribution de l'action des partenaires concernés à un changement de niveau supérieur, en complément des résultats escomptés du projet, est évidente. Le cas échéant, les options de coopération sud-sud et triangulaire ont été envisagées. <i>(Sélectionner cette option uniquement si <u>toutes</u> les affirmations sont vraies)</i> • 2 : Le rôle des autres partenaires dans le secteur visé par le projet a été analysé. Quelques indications appuient la participation et la division proposées de la main-d'œuvre entre le PNUD et les partenaires sur l'ensemble du projet. Les options de coopération sud-sud et triangulaire n'ont peut-être pas été entièrement élaborées pendant la conception du projet, même si des ouvertures appropriées ont été repérées. • 1 : Aucune analyse claire n'a été effectuée du rôle des partenaires dans le secteur visé par le projet, et relativement peu d'indications appuient la participation proposée du PNUD et des partenaires sur l'ensemble du projet. Le projet risque d'empiéter sur les interventions de partenaires dans ce secteur ou de manquer de coordination avec ces dernières. Les options de coopération sud-sud ou triangulaire n'ont pas été envisagées, en dépit de leur intérêt potentiel. *Remarque : La direction doit agir ou donner une justification solide si la note est 1.	32
	1
	Données probantes
NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	
7. Le projet cherche-t-il à favoriser la concrétisation des droits de l'homme en suivant une démarche axée sur les droits fondamentaux ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Des indications crédibles que le projet cherche à favoriser la concrétisation des droits de l'homme en veillant particulièrement au respect des lois et normes internationales et nationales dans son secteur. Les conséquences potentiellement néfastes pour la jouissance des droits de l'homme ont été rigoureusement analysées et recensées. Des mesures d'atténuation et de gestion ont été incorporées au projet. <i>(Sélectionner cette option uniquement si <u>toutes</u> les affirmations sont vraies)</i> • 2 : Le projet semble chercher à favoriser la concrétisation des droits de l'homme. Les conséquences potentiellement néfastes pour la jouissance des droits de l'homme ont été analysées et recensées. Des mesures d'atténuation et de gestion ont été incorporées au concept et au budget du projet. • 1 : Rien n'indique que le projet cherche à favoriser la concrétisation des droits de	32
	1
	Données probantes

l'homme. Peu ou pas d'indications que les conséquences potentiellement néfastes pour la jouissance des droits de l'homme ont été prises en compte. *Remarque : La direction doit agir ou donner une justification solide si la note est 1.		
8. Le projet a-t-il tenu compte des avantages et des conséquences néfastes éventuels pour l'environnement, en adoptant une démarche prudente ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Des indications crédibles que les possibilités d'améliorer la viabilité environnementale et d'intégrer les liens entre pauvreté et environnement ont été étudiées de près et intégrées dans la stratégie et le concept du projet. Des indications crédibles que les conséquences néfastes pour l'environnement ont été cernées et rigoureusement analysées, et que des mesures de gestion et d'atténuation appropriées ont été incorporées dans le concept et le budget du projet. <i>(Sélectionner cette option uniquement si toutes les affirmations sont vraies)</i> • 2 : Rien n'indique que les possibilités de renforcer la viabilité environnementale et les liens entre pauvreté et environnement ont été prises en compte. Des indications crédibles que les conséquences néfastes éventuelles pour l'environnement ont été analysées, le cas échéant, et que des mesures de gestion et d'atténuation appropriées ont été incorporées dans le concept et le budget du projet. • 1 : Rien n'indique que les possibilités de renforcer la viabilité environnementale et les liens entre pauvreté et environnement ont été prises en compte. Peu ou pas d'indications que les conséquences néfastes éventuelles pour l'environnement ont été adéquatement prises en compte. *Remarque : La direction doit agir ou donner une justification solide si la note est 1.	3	2
	1	
	Données probantes	
9. Si le projet vaut 500 000 \$ ou plus, la procédure de contrôle social et environnemental a-t-elle été suivie pour déterminer les impacts et les risques sociaux et environnementaux ? Sélectionner S/O uniquement si la projet vaut moins de 500 000 \$. [Si oui, télécharger la liste de contrôle remplie]	Oui	No n
	S/O	
GESTION ET SUIVI		
10. Le projet est-il doté d'un cadre des résultats solide ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Les produits et activités sélectionnés par le projet sont d'un niveau approprié et sont clairement apparentés à sa théorie du changement. Les produits sont accompagnés d'indicateurs SMART, orientés résultats, qui mesurent les principaux changements attendus répertoriés dans la théorie du changement, chacun avec des sources de données crédibles, ainsi que des lignes de base et des cibles, notamment des indicateurs tenant compte des disparités entre les sexes et désagregés par sexe dans les cas appropriés. <i>(Sélectionner cette option uniquement si toutes les affirmations sont vraies)</i> • 2 : Les produits et activités sélectionnés par le projet sont d'un niveau approprié mais ne couvrent pas forcément tous les aspects de sa théorie du changement. Les produits sont accompagnés d'indicateurs SMART, orientés résultats, mais les lignes de base, les cibles et les sources de données ne sont pas encore toutes indiquées. Des indicateurs tenant compte des disparités entre les sexes, désagregés par sexe, sont parfois utilisés, selon les besoins. <i>(Sélectionner cette option uniquement si</i>	3	2
	1	
	Données probantes	

<i>toutes les affirmations sont vraies)</i> • 1 : Le cadre des résultats ne remplit pas toutes les conditions précisées dans « 2 » ci-dessus. Notamment : les produits et activités sélectionnés par le projet ne sont pas d'un niveau approprié et ne sont pas clairement en rapport avec sa théorie du changement ; les produits ne sont pas accompagnés d'indicateurs SMART orientés résultats qui mesurent les changements attendus et ils ne comprennent pas de lignes de base et de cibles ; les sources de données ne sont pas précisées et/ou aucun indicateur tenant compte des disparités entre les sexes, désagrégué par sexe, n'est utilisé. *Remarque : La direction doit agir ou donner une justification solide si la note est 1.			
11. Un plan de gestion et de suivi complet et chiffré est-il en place, indiquant les sources et méthodes de collecte des données en appui de la gestion, du suivi et de l'évaluation du projet fondés sur des données probantes ?	Oui (3)	No n (1)	
12. Le mécanisme de gouvernance du projet est-il clairement défini dans le descriptif, y compris la composition prévue du conseil de projet ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Le mécanisme de gouvernance du projet est clairement défini dans le descriptif. Des individus sont précisés pour chaque fonction au sein du mécanisme de gouvernance (en particulier tous les membres du conseil de projet). Les membres du conseil de projet se sont entendus sur les attributions précisées dans le mandat. Le mandat du conseil de projet est joint au descriptif. <i>(Sélectionner cette option uniquement si les toutes les affirmations sont vraies)</i> • 2 : Le mécanisme de gouvernance du projet est défini dans le descriptif ; des institutions précises sont désignées comme assumant les principaux rôles de gouvernance mais aucun individu n'est encore précisé. Le descriptif énumère les principales responsabilités du conseil de projet, du directeur/chef de projet et des fonctions d'assurance de la qualité. <i>(Sélectionner cette option uniquement si les toutes les affirmations sont vraies)</i> • 1 : Le mécanisme de gouvernance du projet est vaguement défini dans le descriptif, qui se contente de mentionner les principales fonctions qui devront être pourvues ultérieurement. Aucune information n'est donnée sur les attributions des principaux postes au sein du mécanisme de gouvernance. *Remarque : La direction doit agir ou donner une justification solide si la note est 1.	3	2	1
	Données probantes		
13. Les risques du projet ont-ils été cernés et des plans explicites ont-ils été formulés pour gérer et atténuer chaque risque ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Les risques du projet sont décrits en détail dans le registre des risques du projet, à partir d'une analyse exhaustive qui renvoie aux principales hypothèses émises dans la théorie du changement du projet. Un plan explicite et complet est en place pour gérer et atténuer chaque risque. <i>(Sélectionner cette option uniquement si toutes les affirmations sont vraies)</i> • 2 : Les risques du projet sont répertoriés dans le registre des risques initial et des mesures d'atténuation sont établies pour chaque risque. • 1 : Quelques risques ont peut-être été répertoriés dans le registre des risques initial	3	2	1
	Données probantes		

du projet mais aucune mesure d'atténuation claire n'est établie. Cette option est également à sélectionner si les risques ne sont pas clairement répertoriés et si aucun registre des risques initial n'est inclus dans le descriptif de projet.		
*Remarque : La direction doit agir si la note est 1.		
EFFICIENT		
14. Des mesures précises pour veiller à une utilisation économique des ressources ont-elles été explicitement mentionnées dans le cadre de la conception du projet ? Par exemple : 1) utiliser l'analyse de la théorie du changement pour examiner les différents moyens d'obtenir les meilleurs résultats à partir des ressources disponibles ; 2) suivre une démarche de gestion de portefeuille pour améliorer le rapport coût-efficacité par les synergies avec d'autres interventions ; 3) par le biais d'opérations conjointes (ex. suivi ou achats) avec d'autres partenaires.	Oui (3)	Non (1)
15. Des plans explicites sont-ils en place pour veiller à ce que le projet s'allie avec d'autres projets et initiatives en cours, sous l'égide du PNUD, de partenaires nationaux ou autres, afin d'optimiser les résultats (y compris, par exemple, par le partage de ressources ou la coordination de l'exécution) ?	Oui (3)	Non (1)
16. Le budget est-il justifié et appuyé par des estimations valides ?	Oui (3)	Non (1)
17. Le bureau de pays recouvre-t-il entièrement les frais engagés pour la mise en œuvre du projet ?	Oui (3)	Non (1)
EFFICACE		
18. La modalité de mise en œuvre choisie est-elle la plus appropriée ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) :	3	2
3 : Les évaluations des partenaires d'exécution (évaluation de la capacité, micro-évaluation HACT) requises ont été effectuées ; elles indiquent que les options de modalité de mise en œuvre ont été rigoureusement étudiées. Le choix de modalité est solidement justifié dans le contexte de développement en question. <i>(Sélectionner cette option uniquement si les deux affirmations sont vraies)</i> 2 : Les évaluations des partenaires d'exécution (évaluation de la capacité, micro-évaluation HACT) requises ont été effectuées et le choix de modalité est en harmonie avec les résultats des évaluations. 1 : Les évaluations des partenaires d'exécution requises n'ont pas été effectuées mais quelques indications que les options de modalité de mise en œuvre ont été étudiées sont possibles.	1	Donnée s proban es
*Remarque : La direction doit agir ou donner une justification solide si la note est 1.		
19. Les groupes ciblés, prioritairement les populations marginalisées et exclues qui seront affectées par le projet, ont-ils été mobilisés au stade de la conception de manière à prendre en main les causes sous-jacentes d'exclusion et de discrimination ?	3	2
3 : Des indications crédibles que tous les groupes ciblés, prioritairement les populations marginalisées et exclues qui seront impliquées dans ou affectées par le	1	Donnée s proban t

projet, ont été activement mobilisées au stade de la conception du projet. Leurs vues, leurs droits et toutes contraintes éventuelles ont été analysés et incorporés dans l'analyse des causes fondamentales de la théorie du changement, qui cherche à prendre à main les causes sous-jacentes d'exclusion et de discrimination. Ils ont également été pris en compte dans le choix d'interventions du projet. • <u>2</u>: Les principaux groupes ciblés, prioritairement les populations marginalisées et exclues qui seront impliquées dans le projet, semblent avoir été mobilisés au stade de la conception du projet. Leurs vues, leurs droits et toutes contraintes éventuelles semblent avoir été analysés et incorporés dans l'analyse des causes fondamentales de la théorie du changement, ainsi que dans le choix d'interventions du projet. • <u>1</u>: Aucune indication d'un dialogue, au stade de la conception du projet, avec les populations marginalisées et exclues qui seront impliquées . Rien n'indique que leurs vues, leurs droits et leurs contraintes aient été pris en compte dans le projet.	es	
20. Le projet est-il doté de plans explicites pour l'évaluation ou autres enseignements (par ex. après les analyses de retour d'expérience ou les ateliers d'échange d'expériences), programmés de manière à éclairer les corrections de parcours, au besoin, pendant la mise en œuvre du projet ?	Oui (3)	No n (1)
21. Les marqueurs d'égalité des sexes pour tous les produits du projet sont GEN2 ou GEN3, indiquant que la problématique hommes-femmes est entièrement intégrée dans tous les produits du projet, au minimum. *Remarque : La direction doit agir ou donner une justification solide si la réponse est « non ».	Oui (3)	No n (1)
22. Un plan de travail et un budget pluriannuels réalistes sont-ils en place pour veiller à ce que les produits soient exécutés dans les délais et dans les limites des ressources disponibles ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • <u>3</u> : Le projet est doté d'un plan de travail et d'un budget réalistes qui couvrent la durée du projet <u>au niveau des activités</u>, afin que les produits soient exécutés dans les délais et dans les limites des ressources disponibles. • <u>2</u> : Le projet est doté d'un plan de travail et d'un budget qui couvrent la durée du projet <u>au niveau du produit</u>. • <u>1</u> : Le projet n'est pas encore doté d'un plan de travail et d'un budget qui couvrent sa durée.	Donnée s probant es	
	3	2
	1	
Donnée s probant es		
VIABILITE ET APPROPRIATION NATIONALE		
23. Les partenaires nationaux ont-ils dirigé ou ont-ils activement participé à la conception du projet ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • <u>3</u> : Les partenaires nationaux se sont entièrement approprié le projet et ont dirigé le processus d'élaboration en conjonction avec le PNUD. • <u>2</u> : Le projet a été élaboré par le PNUD en étroite collaboration avec les partenaires nationaux.	3	2
	1	
	Donnée s probant es	

• 1 : Le projet a été élaboré par le PNUD avec la participation limitée des partenaires nationaux ou sans aucune participation de leur part.		
24. Les institutions et systèmes essentiels sont-ils déterminés et une stratégie est-elle en place pour renforcer des capacités particulières/générales à partir des évaluations de capacités effectuées ? (Sélectionner l'option, de 1 à 3, qui se rapproche le plus de ce projet) : • 3 : Le projet est doté d'une stratégie détaillée de renforcement de capacités particulières d'institutions nationales, qui repose sur une évaluation systématique et détaillée de leurs capacités déjà effectuée. Cette stratégie prévoit le suivi régulier des capacités nationales selon des indicateurs clairs et des méthodes rigoureuses de collecte de données, ainsi que la mise au point de la stratégie en fonction des résultats. • 2.5 : Une évaluation des capacités a été effectuée. Le descriptif de projet établit les activités qui seront entreprises pour renforcer les capacités des institutions nationales mais ces activités ne font pas partie d'une stratégie détaillée de suivi et renforcement des capacités nationales. • 2 : Une évaluation des capacités est prévue après le début du projet. Une stratégie de renforcement de certaines capacités des institutions nationales est prévue, à partir des résultats de l'évaluation des capacités. • 1.5 : Le descriptif de projet mentionne les capacités des institutions nationales à renforcer par le biais du projet, mais aucune évaluation des capacités ou élaboration de stratégie précise n'est prévue. • 1 : Aucune évaluation des capacités n'a été effectuée et aucune n'est prévue. Aucune stratégie de renforcement de capacités particulières des institutions nationales n'est envisagée.	4	3
	2	1
	0	
	Données probantes	
25. Une stratégie claire expliquant comment le projet utilisera les systèmes nationaux (ex. achats, suivi, évaluations, etc.) dans la mesure du possible fait-elle partie intégrante du projet ?	Oui (3)	Non (1)
26. Un plan de transition/clôture progressive a-t-il été élaboré avec les principales parties prenantes afin de maintenir ou de développer les résultats (y compris une stratégie de mobilisation de ressources) ?	Oui (3)	Non (1)

ANNEXE [2]. EXAMEN PREALABLE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Informations sur le projet

Informations sur le projet	
1. Titre du projet	Assistance Technique pour la gestion intégrée des marchés à Ouanaminthe
2. Numéro de projet	ID : 00101615 Output ID : 00103971
3. Emplacement (international/région/pays)	Haïti (Ouanaminthe et Port au Prince)

Partie A. Intégration des principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes généraux des NES afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre l'approche axée sur les droits de l'homme

Le présent projet met l'accent sur les activités visant l'accroissement et la sécurisation durables des revenus et des conditions de vie des ménages ruraux pauvres, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables de la zone frontalière. Tous les marchands sans document d'identité identifiés lors de l'enquête seront dotés des actes de naissance, à travers d'une synergie trouvée avec l'Etat Civil, ce qui facilitera le respect de leurs droits et notamment lorsqu'ils traversent la frontière.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous la manière dont le projet est susceptible de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le projet apportera une réponse intégrée qui visera le renforcement des capacités communautaires. Les femmes étant un acteur important pour le développement économique et social, les activités proposées prendront en compte les priorités établies, ainsi que des stratégies spécifiquement définies en vue de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes de manière transversale à toutes les activités, et à tous les niveaux. Selon l'enquête réalisée avec le projet PDLT, le 80% des commerçants qui travaillent dans le marché municipal sont femmes et le même pourcentage est estimé sur le marché transfrontalier. Donc les principales bénéficiaires du projet sont les femmes et leur autonomisation économique.

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre la durabilité environnementale

A travers la mise en œuvre des actions, le projet contribuera au renforcement des compétences locales pour chercher l'intégration, l'implication et la responsabilisation des communautés locales. Grâce à cette approche, le projet pourra garantir le déroulement d'un processus durable de sensibilisation et de responsabilisation des communautés pour adopter une attitude respectueuse de l'environnement en les incitant à l'aménagement, la protection et la gestion des ressources naturelles de leurs localités respectives. Le projet interviendra sur tout sur le sujet de gestion de déchets, notamment sur le marché municipal, où les déchets solides sont rarement collectés et le système d'assainissement est totalement inadéquat. Le projet continuera à appuyer la mairie à dégager le fatras accumulé, pour maintenir un espace propre tout en renforçant les capacités de la municipalité à prendre intégralement en charge

cette fonction.

Partie B – Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ?

Remarque : Décrivez brièvement les risques sociaux et environnementaux potentiels identifiés dans l'Annexe 1 – Liste de contrôle de l'examen préalable des risques (sur la base de toute réponse « Oui »). Si aucun risque n'a été identifié dans l'Annexe 1 alors notez « Aucun risque identifié » et passez à la Question 4 et sélectionnez « Risque faible ». Les Questions 5 et 6 sont facultatives pour les Projets à faible risque.

QUESTION 3 : Quelle est l'ampleur des risques sociaux et environnementaux potentiels ?

Remarque : répondez aux questions 4 et 5 avant de passer à la question 6.

QUESTION 6 : Quelles évaluation sociale et environnementale et mesures de gestion ont été mises en œuvre et/ou sont requises pour s'atteler aux éventuels risques (pour les projets à risque modéré ou à haut risque) ?

Description des risques	Impact et probabilité (1-5)	Ampleur (Faible/Moderée/Grande)	Commentaires	Description de l'évaluation et des mesures de gestion telles que mentionnées dans la conception du projet. Si aucune EIES ou ESES n'est requise, l'évaluation doit prendre en compte tous les risques et impact potentiels.
Risque 1 : Le projet implique-t-il l'extraction, la dérivation ou la retenue considérables des eaux de surface ou souterraines ?	I = P =			
Risque 2 : Les résultats potentiels du projet sont-ils susceptibles d'être sensibles ou	I = P =			

vulnérables à l'impact potentiel du changement climatique ?				
Risque 3 : Le projet est-il susceptible de provoquer le rejet de polluants dans l'environnement, en raison de circonstances normales ou inhabituelles, risquant d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontière ?	I = P =			
Risque 4 : Le projet proposé implique-t-il l'application de pesticides qui peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	I = P =			
Risque 5 : Le projet implique-t-il des activités qui utilisent des quantités importantes de matières premières, énergie et/ou eau ?	I = P =			
[ajoutez des lignes supplémentaires au besoin]				
	QUESTION 4 : Quelle est la classification globale de risques du projet ?			
	Cochez la case qui s'applique ci-dessous.			Commentaires
	<i>Faible risque</i>	☐		
	<i>Risque modéré</i>	☐		
	<i>Haut risque</i>	☐		
	QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la classification des risques, quelles exigences des NES s'appliquent ?			
	Cochez tout ce qui s'applique.			Commentaires
	<i>Principe 1 : Droits de l'homme</i>	☐		
	<i>Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</i>	☐		
	<i>1. Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles</i>	☐		
	<i>2. Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets</i>	☐		
	<i>3. Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités</i>	☐		

	4. Patrimoine culturel	☐	
	5. Déplacement et réinstallation	☐	
	6. Peuples autochtones	☐	
	7. Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources	☐	

Validation finale

Signature	Date	Description
Contrôleur de l'AQ		Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un Administrateur de programme du PNUD: La signature finale confirme que cette personne a vérifié que la PEPSE a été menée de manière adéquate.
Approbateur de l'AQ		Membre de la direction du PNUD, généralement Directeur de pays adjoint (DPA), Directeur de pays (DP), Représentant résident adjoint (RRA) ou Représentant résident (RR). L'Approbateur de l'AQ et le Contrôleur de l'AQ ne peuvent être la même personne. La signature finale confirme que cette personne a validé la PEPSE avant de la soumettre au CEP.
Président du CEP		Président du CEP du PNUD. Dans certains cas, le président du CEP peut aussi être l'Approbateur de l'AQ. La signature finale confirme que la PEPSE a été envisagée dans le cadre de l'évaluation du projet et dans les recommandations du CEP.

Annexe 1 de la PEPSE. Liste de contrôle de l'examen préalable des risques sociaux et environnementaux

Liste de contrôle sur les risques sociaux et environnementaux potentiels	
Principe 1 : Droits de l'homme	Réponse (Oui/Non)
1. Le projet peut-il avoir un impact négatif sur l'exercice des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population touchée, et particulièrement des groupes marginalisés ?	Non
2. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif inéquitable ou discriminatoire sur les populations touchées, particulièrement les personnes vivant dans la pauvreté ou les personnes ou groupes marginalisés ou exclus ⁴ ?	Non
3. Le projet peut-il potentiellement restreindre la disponibilité, la qualité et l'accessibilité de ressources ou de services de base, particulièrement pour les personnes ou groupes marginalisés ?	Non
4. Le projet est-il susceptible d'exclure la pleine participation de toutes parties prenantes potentiellement touchées, en particulier les groupes marginalisés, dans les décisions qui peuvent les concerner ?	Non
5. Existe-t-il un risque que les détenteurs de devoirs n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?	Non
6. Existe-t-il un risque que les titulaires de droits n'aient pas la capacité de faire valoir leurs droits ?	Non
7. Les communautés locales ou les personnes ont-elles eu la possibilité de soulever des inquiétudes concernant les droits de l'homme dans le cadre du projet durant le processus d'engagement des parties prenantes ?	Oui
8. Existe-t-il un risque que le projet aggrave les conflits et/ou le risque de violence parmi les communautés et les personnes touchées par le projet ?	Non
Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes	
1. Le projet proposé est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ?	Non
2. Le projet risque-t-il potentiellement de reproduire des discriminations fondées sur le sexe à l'encontre des femmes, particulièrement en ce qui concerne la participation dans la conception ou la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux bénéfices ?	Non
3. Des groupes de femmes/responsables de groupes de femmes ont-ils soulevé des préoccupations quant à l'égalité des sexes dans le projet durant le processus d'engagement des parties prenantes et celles-ci ont-elles été intégrées dans la proposition globale du projet et dans l'évaluation des risques ?	Oui
4. Le projet risque-t-il potentiellement de limiter la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger des ressources naturelles en prenant en compte des rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens	Non

⁴ Les motifs de discrimination proscrits comprennent la race, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques ou autres opinions, l'origine nationale, sociale ou géographique, la fortune, la naissance ou une autre condition, y compris celle de personne autochtone ou membre d'une minorité. Toute référence aux « femmes et hommes », ou à un terme similaire, est comprise comme incluant les femmes et les hommes, les garçons et les filles et d'autres groupes discriminés sur la base de leur orientation sexuelle, tels que les personnes transgenres et les transsexuels.

et services environnementaux ? <i>Par exemple, les activités qui peuvent provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles dans les communautés dont les moyens de subsistance et le bien-être dépendent de ces ressources.</i>	
Principe 3 : Durabilité environnementale : les questions de l'examen préalable concernant les risques environnementaux sont couvertes par les questions portant sur les normes spécifiques ci-dessous.	
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	
1.1 Le projet risque-t-il potentiellement d'avoir un impact négatif sur les habitats (ex. habitats modifiés, naturels et essentiels) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques ? <i>Par exemple, risques de perte, de dégradation et de fragmentation d'habitats, de changements hydrologiques.</i>	Non
1.2 Le projet comporte-t-il des propositions d'activités au sein ou à proximité d'habitats essentiels et/ou de zones sensibles d'un point de vue environnemental, y compris des zones protégées par la loi (ex. réserve naturelle, parc national), des zones proposées pour être protégées ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou les peuples autochtones ou les communautés locales ?	Oui
1.3 Le projet implique-t-il des changements portant sur l'utilisation des terres et des ressources qui peuvent avoir un impact négatif sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Remarque : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, consultez la norme 5.)	Non
1.4 Les activités du projet peuvent-elles poser des risques pour les espèces menacées d'extinction ?	Non
1.5 Le projet risque-t-il d'introduire des espèces exotiques envahissantes ?	Non
1.6 Le projet implique-t-il l'exploitation des forêts naturelles, le développement de plantations ou des activités de reforestation ?	Oui
1.7 Le projet implique-t-il la production et/ou l'exploitation de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?	Non
1.8 Le projet implique-t-il l'extraction, la dérivation ou la retenue considérables des eaux de surface ou souterraines ? <i>Par exemple, construction de barrages, réservoirs, bassins hydrographiques, extraction d'eau souterraine.</i>	Oui
1.9 Le projet implique-t-il l'utilisation de ressources génétiques ? (ex. collecte et/ou exploitation, développement commercial)	Non
1.10 Le projet risque-t-il potentiellement de générer des problèmes environnementaux transfrontières ou mondiaux ?	Non
1.11 Le projet peut-il déboucher sur des activités de développement secondaires ou consécutives qui provoqueraient des effets négatifs sur le plan social et environnemental, ou peut-il avoir un impact qui se cumule avec d'autres activités existantes ou prévues dans la zone ? <i>Par exemple, la construction d'une nouvelle route sur des terres boisées a un impact environnemental et social direct (ex. abattage d'arbres, travaux de terrassement, réinstallation potentielle d'habitants). La nouvelle route peut également faciliter l'empiétement sur des terres par des colonies illégales ou générer des activités commerciales non planifiées sur la route, potentiellement</i>	Non

<i>dans des zones sensibles. Il s'agit d'effets indirects, secondaires ou induits qui doivent être pris en compte. En outre, si des aménagements similaires dans la même zone boisée sont planifiés, les effets cumulatifs de plusieurs activités (même si elles ne font pas partie du même projet) doivent être envisagés.</i>	
Norme 2 : Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets	
2.1 Le projet proposé générera-t-il des émissions de gaz à effet de serre ⁵ considérables ou est-il susceptible d'accentuer le changement climatique ?	Non
2.2 Les résultats potentiels du projet sont-ils susceptibles d'être sensibles ou vulnérables à l'impact potentiel du changement climatique ?	Oui
2.3 Le projet proposé est-il susceptible d'accroître directement ou indirectement, dans le présent ou à l'avenir, la vulnérabilité au changement climatique sur le plan social et environnemental (ce que l'on appelle des pratiques inadaptées) ? <i>Par exemple, des changements apportés à l'aménagement du territoire peuvent favoriser le développement de plaines alluviales, ce qui est susceptible d'accroître la vulnérabilité de la population au changement climatique, et plus particulièrement aux inondations.</i>	Non
Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités	
3.1 Certains éléments de la construction, du fonctionnement et ou du démantèlement des infrastructures du projet posent-ils des risques potentiels pour la sécurité des communautés locales ?	Non
3.2 Le projet est-il susceptible de poser des risques pour la santé et la sécurité des communautés en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et/ou de l'élimination de matières dangereuses (ex. explosifs, carburant et autres produits chimiques durant la construction et le fonctionnement) ?	Non
3.3 Le projet implique-t-il le développement d'infrastructures à grande échelle (ex. barrages, routes, bâtiments) ?	Non
3.4 Une défaillance des éléments structurels du projet poserait-elle des risques pour les communautés ? (ex. effondrement de bâtiments ou d'infrastructures)	Non
3.5 Le projet proposé est-il susceptible d'accroître la vulnérabilité aux tremblements de terre, affaissements de terrain, glissements de terrain, érosion, inondations ou phénomènes climatiques extrêmes ?	Non
3.6 Le projet est-il susceptible d'accroître les risques sanitaires potentiels (ex. maladies transmises par l'eau, autres maladies à transmission vectorielle ou maladies transmissibles telles que le VIH/Sida) ?	Non
3.7 Le projet présente-t-il des risques et une vulnérabilité potentiels liés à la santé et la sécurité au travail découlant de dangers physiques, chimiques, biologiques et radiologiques durant la construction, le fonctionnement ou le démantèlement des infrastructures du projet ?	Non
3.8 Le projet implique-t-il un soutien à l'emploi ou aux moyens de subsistance qui est susceptible d'enfreindre les normes nationales et internationales en matière de travail (c.-à-d. principes et normes des conventions fondamentales de l'OIT) ?	Non
3.9 Le projet implique-t-il l'engagement d'agents de sécurité qui posent un risque potentiel pour la santé et la sécurité des communautés et/ou des personnes (ex. en raison d'un manque de formation adéquate ou de responsabilisation) ?	Non

⁵ En ce qui concerne le CO₂, des « émissions considérables » se réfèrent généralement à plus de 25 000 tonnes par an (provenant de sources directes et indirectes). [La Note d'orientation sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets fournit de plus amples informations sur les émissions de GES.]

Norme 4 : Patrimoine culturel		
4.1	Le projet proposé débouchera-t-il sur des interventions susceptibles d'avoir un impact négatif sur des sites, structures ou objets présentant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse ou des formes immatérielles de patrimoine culturel (ex. connaissances, innovations, pratiques) ? (Remarque : les projets visant à protéger et conserver le patrimoine culturel peuvent également un impact négatif involontaire.)	Non
4.2	Le projet propose-t-il d'utiliser des formes matérielles et/ou immatérielles de patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ?	Non
Norme 5 : Déplacement et réinstallation		
5.1	Le projet est-il susceptible d'impliquer un déplacement physique temporaire ou permanent et complet ou partiel ?	Non
5.2	Le projet risque-t-il d'induire un déplacement économique (ex. perte de biens ou de l'accès à des ressources due à l'acquisition de terres ou des restrictions d'accès – même en l'absence de réinstallation physique) ?	Non
5.3	Le projet risque-t-il d'être à la source d'expulsions ⁶ ?	Non
5.4	Le projet proposé est-il susceptible d'affecter des dispositions relatives au régime foncier et/ou des droits de propriété communautaires/droits coutumiers à des terres, territoires et/ou ressources ?	Non
Norme 6 : Peuples autochtones		
6.1	Des peuples autochtones se trouvent-ils dans la zone du projet (y compris la zone d'influence du projet) ?	Non
6.2	Le projet ou des parties du projet sont-ils susceptibles de se situer sur des terres ou des territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	Non
6.3	Le projet proposé est-il susceptible d'affecter les droits humains, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels de peuples autochtones (indépendamment du fait que les peuples autochtones en détiennent ou non les titres de propriété, que le projet soit situé sur ou en dehors des terres et territoires habités par les populations affectées, ou que les peuples autochtones soient reconnus comme tels par le pays en question) ? <i>Si la réponse à la question préalable 6.3 est « oui » les impacts de risque potentiel sont considérés comme potentiellement sévères et/ou critiques et le projet est catégorisé comme étant à risque modéré ou élevé.</i>	Non
6.4	Des consultations culturellement appropriées menées dans l'objectif d'obtenir le CPLE sur des questions qui touchent les droits et intérêts, terres, ressources, territoires et moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés font-elles défaut ?	Non
6.4	Le projet proposé implique-t-il l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur des terres et territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	Non
6.5	Existe-t-il un risque d'expulsion ou le déplacement économique complet ou	Non

⁶ Les expulsions comprennent des actes et/ou omissions impliquant le déplacement forcé ou involontaire de personnes, groupes ou communautés de domiciles et/ou terres et ressources foncières communes qu'ils occupaient ou dont ils dépendaient, éliminant ainsi leur capacité à résider ou à travailler dans un logement, une résidence ou un lieu particulier sans bénéficier ni avoir accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre.

	partiel de peuples autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ?	
6.6	Le projet est-il susceptible d'affecter les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'ils les définissent ?	Non
6.7	Le projet est-il susceptible d'affecter les moyens de subsistance traditionnels et la survie physique et culturelle des peuples autochtones ?	Non
6.8	Le projet est-il susceptible d'affecter le patrimoine culturel des peuples autochtones, y compris par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ?	Non
Norme 7 : Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources		
7.1	Le projet est-il susceptible de provoquer le rejet de polluants dans l'environnement, en raison de circonstances normales ou inhabituelles, risquant d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontière ?	Oui
7.2	Le projet proposé est-il susceptible de générer des déchets (dangereux ou non) ?	Non
7.3	Le projet proposé est-il susceptible d'impliquer la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de matières et/ou produits chimiques dangereux ? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques ou matières faisant l'objet d'interdictions internationales ou d'un retrait progressif ? <i>Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques répertoriés dans des conventions internationales telles que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou le Protocole de Montréal.</i>	Non
7.4	Le projet proposé implique-t-il l'application de pesticides qui peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	Oui
7.5	Le projet implique-t-il des activités qui utilisent des quantités importantes de matières premières, énergie et/ou eau ?	Oui

ANNEXE 3 – JOURNAL DES RISQUES

#	Description	Catégorie du risque	Impact & Probabilité	Actions proposées/ Solution de gestion	Auteur	Date d'identification	Propriétaire	Statut	Dernière mise à jour
	Brève description du risque	Environnemental Financier Opérationnel Organisationnel Politique Réglementaire Sécuritaire Stratégique Autre -	Décrire l'effet potentiel sur le projet si le risque était amené à se réaliser <i>Noter l'impact et la probabilité (1 bas – 5 élevé)</i> $P =$ $I =$	Quelles actions seront prises pour contrer ce risque ?	Personne ayant identifié ce risque	Première date d'identification du risque	Personne désignée pour surveiller le risque	Nul, en diminution, en aggravation, stable	Dernière date de vérification du statut du risque
	Les nouveaux cadres de la Mairie ne veulent pas poursuivre les actions commencées avec le PDLT	Opérationnel		Articulation avec le MICT Montrer les résultats obtenus et impliquer les commerçants	Chef de projet	Janvier 2017	Chef de projet		Janvier 2017
	Les représentants du nouveau gouvernement ne veulent pas continuer les discussions	Politique		Présenter les processus en cours, les avancements du PDLT et éventuellement redéfinir les points bloquants	Chef de projet	Janvier 2017	Chef de projet		Janvier 2017

